

CEP

RAPPORT ANNUEL

DU

DEPARTEMENT DE L'ASSISTANCE MUNICIPALE

POUR L'ANNÉE

1912



MONTREAL
COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES
42, Place Jacques Cartier.

1913

MEMBRES DU BUREAU DES COMMISSAIRES:

Son Honneur le Maire L.-A. LAVALLEE,
Président.

M. JOSEPH AINEY, M. L.-N. DUPUIS,
M. E.-P. LACHAPELLE, M.D., M. C.-H. GODFREY.

Commissaire en charge du Département de l'Assistance
Municipale:—

M. le Dr E.-P. LACHAPELLE.

Personnel du Département de l'Assistance Municipale,
pour 1912:—

ALBERT CHEVALIER... Directeur.
C.-J. GAUTHIER... Assistant-directeur.
R. LeMYRE... Commis et officier-enquêteur.
E. LAMOUREUX... Officier-enquêteur.
Dr E.-P. CHAGNON... Médecin-aliéniste.

RAPPORT ANNUEL
DU

Département de l'Assistance Municipale
pour l'année 1912

HOTEL DE VILLE

Montréal, 21 avril 1913.

A M. le Président et à MM. les Membres
du Bureau des Commissaires.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter le huitième rapport annuel du département de l'Assistance Municipale, pour l'année 1912, comprenant l'internement des enfants sans tutelle, des aliénés, des incurables, des tuberculeux, la déportation des immigrants, le rapatriement des étrangers, l'assistance aux gens sans asile, le refuge de nuit municipal, les subventions aux institutions de charité, les gouttes de lait, etc.

Ecoles d'industrie.

Les demandes pour l'internement d'enfants aux écoles d'industrie se sont élevées à 1,252 en 1912, soit 163 de plus qu'en 1911. Au sujet de cette augmentation dans le nom-

bre des demandes, je faisais les remarques suivantes dans le rapport de 1911:—

“Il n’y a en cela rien d’anormal, si l’on tient compte de l’augmentation considérable de la population et du fait que les familles pauvres de diverses parties de la province de Québec sont constamment conseillées de venir s’établir à Montréal, sous le prétexte qu’il est plus facile pour elles d’y gagner leur vie et d’être secourues. Très souvent, ces familles sont dirigées vers notre ville par les autorités de ces diverses municipalités.

“Il est urgent de prendre des mesures rigoureuses pour entraver cette immigration de familles pauvres. Le seul moyen d’y parvenir, c’est de faire passer une loi provinciale décrétant que, pour les fins de l’internement des enfants aux écoles d’industrie, une personne ne sera considérée résidente d’une municipalité que lorsqu’elle y aura demeuré une année entière. Avec une loi semblable, les familles qui viennent à Montréal dans le but de faire placer leurs enfants dans des écoles d’industrie seraient obligées de demeurer chez elles et de s’adresser à leur propre municipalité.”

Les autorités municipales ont compris l’importance de ces remarques, et le 21 décembre 1912, l’amendement suivant à la Charte de la Cité de Montréal était sanctionné par le Gouvernement provincial:—

“Dans tous les cas où un enfant de cinq à quatorze ans est interné dans une école d’industrie, aux frais de la Cité de Montréal, et que cet enfant n’a pas son domicile dans ladite cité depuis au moins six mois, la Cité de Montréal peut alors faire payer tous les frais encourus pour cet enfant, ainsi que le transport d’icelui dans ladite école d’industrie, par la Cité, la ville ou la municipalité de comté dans les limites de laquelle l’enfant avait son domicile antérieurement.”

“La cité, ville ou municipalité de comté qui paiera à la Cité de Montréal toute somme d’argent en vertu de

“cette section pourra se faire rembourser par les personnes tenues à son entretien.”

La statistique de l’année 1912 est comme suit:

Nombre de demandes		1,252
En 1911	1,089	
Ces demandes ont été acceptées ou refusées comme suit:		
Internements acceptés		363
En 1911	377	238
Internements refusés		
En 1911	134	372
Réinternements acceptés		
En 1911	299	18
Réinternements refusés		
En 1911	14	
Internements acceptés par le Gouvernement		21
En 1911	30	
Réinternements acceptés par le Gouvernement		14
En 1911	8	
Transférés de l’école d’industrie à l’école de réforme		2
En 1911	1	
Demandes discontinuées		122
En 1911	93	
Demandes de libération		102
En 1911	132	

Enfants dans les écoles d’industrie au 31 décembre 1911:

Aux frais de la Cité.	657	
½ aux frais du Gouvernement	63	
Total		720
Internés durant l'année 1912:		
Aux frais de la Cité.	363	
½ aux frais du Gouvernement	21	
Réinternés durant l'année 1912:		
Aux frais de la Cité.	372	
½ aux frais du Gouvernement	14	
Total		770
Total		
		1,490
Sortis, libérés, etc., durant l'année 1912:		
Aux frais de la Cité	645	
½ aux frais du Gouvernement	30	
Total		675
Dans les écoles d'industrie au 31 décembre 1912:		
Aux frais de la Cité.	747	
½ aux frais du Gouvernement	68	
Total		815

Soit: 95 enfants de plus qu'en 1911.

Des 815 enfants de Montréal que renfermaient les écoles d'industrie, au 31 décembre 1912, 497 étaient des garçons catholiques internés à Notre-Dame de Montfort, 444 aux frais de la Cité et 53 à frais communs avec le Gouvernement, 265 des filles catholiques internées chez les RR. SS. du Bon Pasteur, 250 aux frais de la Cité et 15 à

frais communs avec le Gouvernement, et 53 (33 garçons et 20 filles) des enfants protestants placés dans l'orphelinat "Ladies Benevolent Institution", rue Berthelet, Montréal.

Nombre de garçons	530
Nombre de filles	285

La dépense de l'entretien des enfants sans tutelle s'est élevée à \$66,867.66 en 1912.
Je dois, Messieurs, attirer votre attention sur le fait qu'au 31 décembre dernier, pas un seul enfant n'attendait son admission à l'école d'industrie.

SYSTEME DE MENSURATION.

A la suggestion de votre Bureau, Messieurs les Commissaires, l'école d'industrie de Notre-Dame de Montfort a inauguré, au cours de l'année 1912, un système de mensuration qui a produit les résultats les plus encourageants. L'état physique des élèves s'est sensiblement amélioré et cette innovation devrait être maintenue et imitée, pour le plus grand avantage de chacun.

EXAMEN MEDICAL.

Depuis le mois de janvier 1912, le médecin du département examine tous les enfants dont on demande l'admission aux frais de la Cité, dans les écoles d'industrie de Montfort et du Bon Pasteur, afin de constater s'ils jouissent de toutes leurs facultés mentales, si ce ne sont pas des idiots, des imbéciles, des épileptiques, ou s'ils n'ont pas quelque maladie qui serait une cause de danger pour les autres enfants.

Le nombre d'enfants qui ont été examinés par le médecin au cours de l'année 1912, a été de 362. Sur ce nombre, 340 ont été trouvés en bonne santé et 22 ont été refu-

sés, pour cause de maladie; 264 étaient vaccinés et 98 ne l'étaient pas.

L'école d'industrie Montreal Ladies Benevolent Society, 31, rue Berthelet, pour les enfants protestants (garçons et filles), a, jusqu'à maintenant, refusé d'accepter dans son institution les enfants examinés par le médecin de la Cité. N'y aurait-il pas lieu de mettre cette institution en demeure d'avoir à se conformer à la décision prise par votre Bureau à cette fin?

HORAIRE DES ECOLES D'INDUSTRIE.

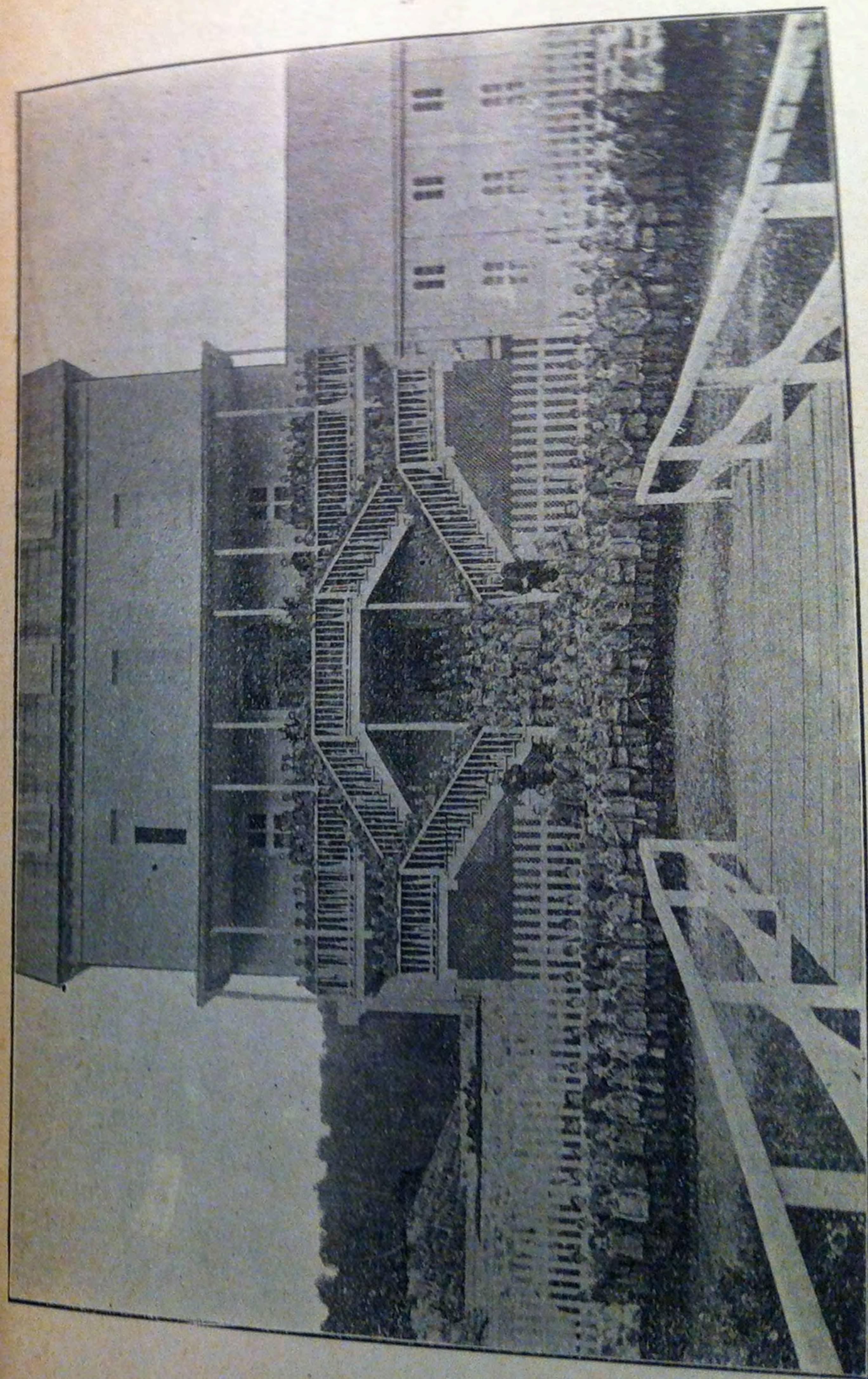
Nombre de personnes, peu au courant de ce que sont au juste les écoles d'industrie, se demandent à quels règlements d'étude et de travail sont soumis les enfants intéressés dans ces institutions. Nous croyons intéressant de publier, ci-après, l'horaire des écoles d'industrie où sont envoyés les enfants de Montréal:

NOTRE - DAME DE MONTFORT

(fondée en 1883),

(pour enfants de 10 à 14 ans).

	Hres.
Lever	5.00
Messe	5.30
Déjeuner	6.00
Récréation et ménage	6.30
Classe	8.30
Récréation	9.30
Classe	10.15
Récréation	11.15
Dîner	12.00
Classe	2.00
Récréation	3.15



LES PETITS PROTEGES DE LA CITE DE MONTFORT.

Chapelet, — Instruction	4.30
Classe	5.00
Récréation	6.15
Souper	6.30
Récréation	7.00
Prière	8.00
Coucher: Hiver	8.15
" Eté	8.45

Congé: Dimanche, jeudi.

Travailleurs.

Fin des travaux	4.15
Classe	4.45 à 6.30

Vacances.

Congé et promenade, tous les jours.
 Avant-midi: jeux divers.
 Après-midi: sortie.
 Jeudi de chaque semaine: grande sortie.

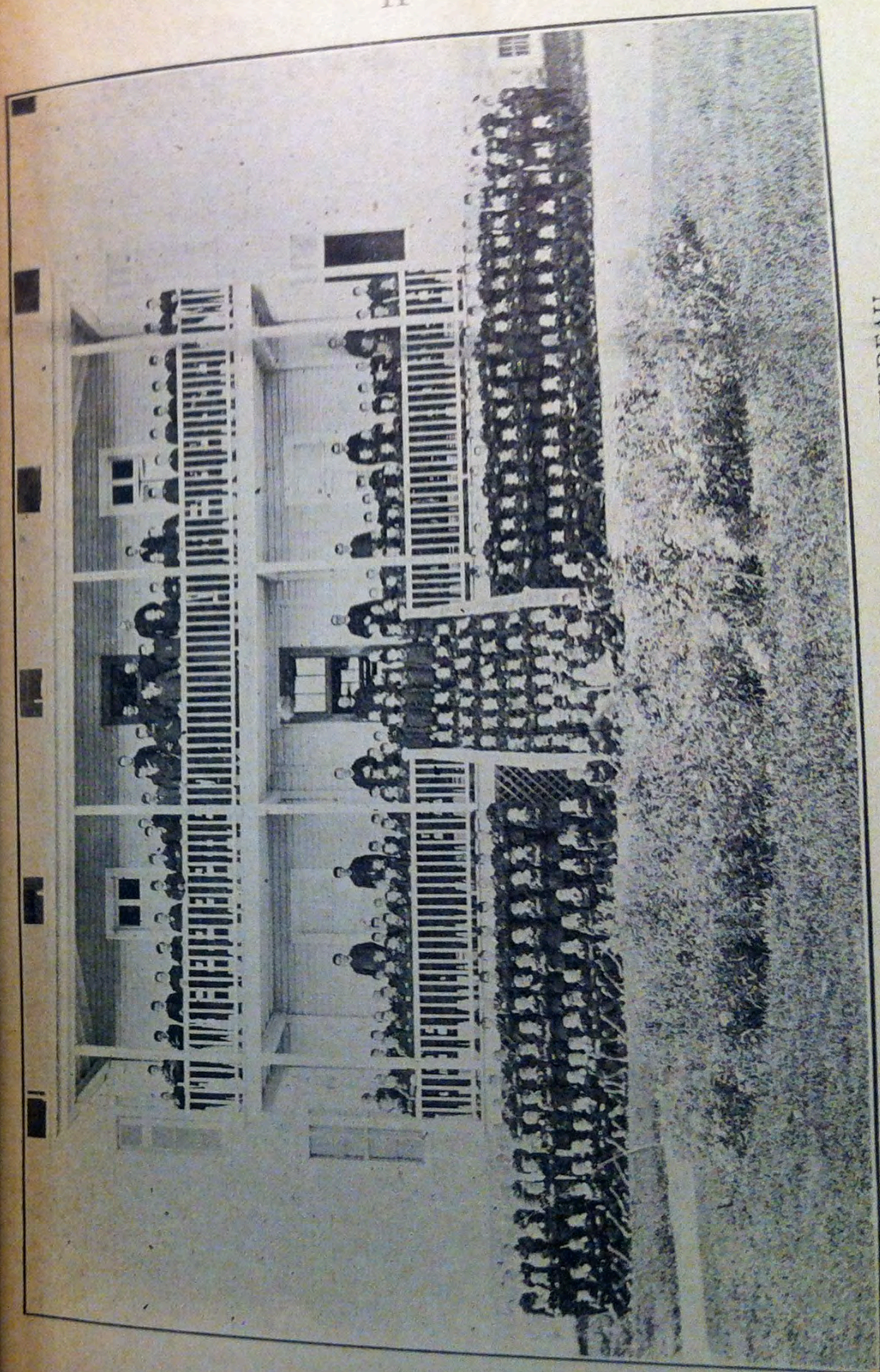
Parloir.

Les parents peuvent voir les enfants *tous les jours* et durant tout le temps, hormis les heures des repas et des exercices religieux.

Pas de parloir après souper.

La maison fournit papier et timbre, à chaque élève, une fois par mois. Les enfants qui veulent écrire plus souvent reçoivent des timbres de leurs parents.

Les parents peuvent envoyer à leurs enfants tout ce qui ne leur est pas nuisible.



LES PETITS PROTEGES DE LA CITE, HUBERDEAU.

L'UBERDEAU.

(pour enfants de 6 à 10 ans).

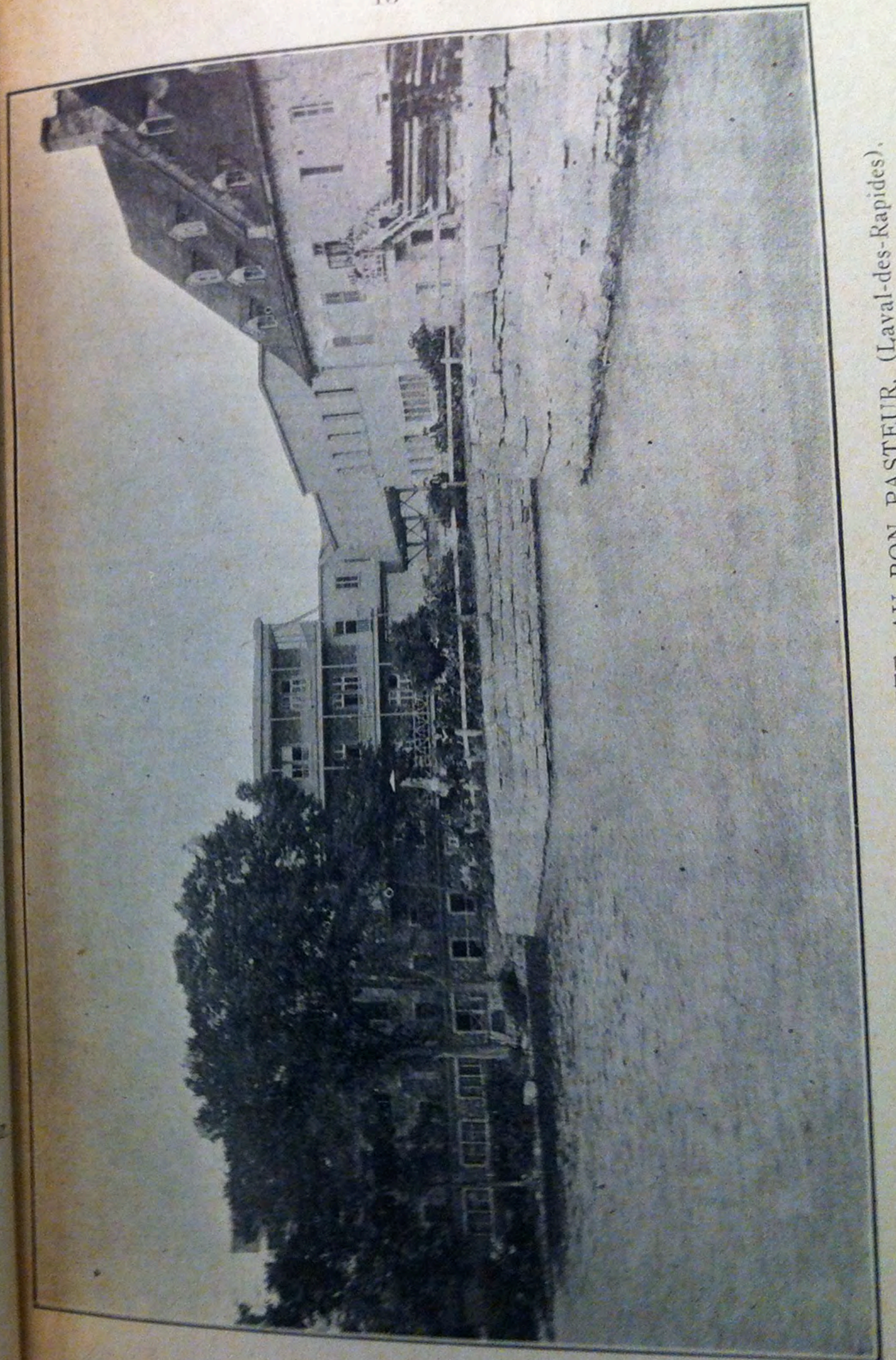
Lever, (les tout-petits se lèvent à 6 hrs)	Hres.
Messe	5.30
Déjeuné	6.00
Emplois divers et récréation	6.45
Classe	7.15
Récréation	9.00
Dîner	11.00
	11.30

Récréation	12.00
Classe	1.15
Récréation	2.30
Classe	3.00
Emplois divers et récréation	4.00
Lecture spirituelle, prière	5.00
Souper: en été	6.00
" en hiver	5.30
De Pâques à la Toussaint, récréation jusqu'à la tombée de la nuit.	
Coucher.	

	Hres.
Dimanche: Grand'messe	9.00
" Vêpres et Salut du St-Sacrement	1.30

Congé après.

Mardi, après-midi: Congé.
 Jeudi, après-midi: Promenade.
 Classe pour les "Travailleurs" de 6 à 8 heures du soir.



LES PETITES PROTEGES DE LA CITE, AU BON PASTEUR, (Laval-des-Rapides).

BON PASTEUR.

fondée le 3 mai 1870)

Laval-des-Rapides, (Parc Laval), Qué.

Classes Supérieures.

2¼ heures de classe par jour.

½ heure de classe anglaise pour les Canadiennes-françaises et vice versa.

20 minutes de gymnastique classique.

20 minutes de musique vocale.

1 heure d'étude.

Leçon de couture de 3 heures à 5 heures p.m., quatre jours par semaine.

Plusieurs cultivent un jardinet d'agrément de quelques pieds carrés. Les produits en sont à la jardinière.

Elles ont des leçons de coupe chaque semaine.

Quelques-unes apprennent le piano, d'autres la diction.

Les plus habiles font de jolis ouvrages de fantaisie, l'aiguille et au crochet, ouvrages qui sont ensuite vendus. Tout en apprenant, elles sont payées de leur travail.

Cours Moyens.

7 heures—Déjeuner.

7½ " —Délasserment.

8 " —Etude.

8½ " —Classe française pour la première division de cours; l'autre moitié aux classes industrielles.

10¾ " —Récréation.

11 " —Enseignement religieux et moral.

11½ " —Dîner.

12 " —Récréation.

1 " —Anglais pour les Canadiennes-françaises et vice versa.

1½ " —Classe pour toutes.

2½ " —Promenade dans les jardins, si le temps le permet. Sinon, promenade dans un grand corridor.

3 " —Goûter pris en récréation.

3½ " —Classe française pour la 2ème division du cours; l'autre moitié aux cours industriels.

5 " —Etude.

5¾ " —Gymnastique classique.

6 " —Souper.

6½ " —Récréation, promenade, jeux, etc.

Prière du soir.

Neuf heures de sommeil. Pendant la nuit, les enfants sont sous la surveillance d'une religieuse.

Les enfants ont de 1½ à 2 heures de travail manuel, pour leur éducation industrielle et ménagère: cuisine, soin et entretien de la maison, couture, tricot, horticulture, blanchissage, repassage. Les enfants passent tour à tour dans les divers départements, de sorte que lorsqu'elles quittent l'établissement, elles ont acquis, outre une bonne instruction élémentaire, des connaissances qui les rendent capables de bien tenir une maison et les mettent en état de gagner leur vie, si besoin est.

MONTREAL LADIES BENEVOLENT INSTITUTION,
31, rue Berthelet.

Hres.

- 6.30—Lever des enfants.
7.30—Prière et déjeuner.
8.00—Récréation pour les plus jeunes; les plus vieux aident à faire les lits, à épousseter, à balayer, à laver la vaisselle et à nettoyer les planchers.
8.45—Les enfants se préparent pour la classe.
9.00—Classe.
12.20—Dîner.
1.00—Récréation; les fillettes les plus âgées aident à laver la vaisselle et vont ensuite à la récréation.
1.50—Les enfants se préparent pour la classe.
2.00—Classe pour les plus vieux le lundi, le mercredi et le jeudi; mardi et vendredi, promenade ou récréation; les plus jeunes jouent toute l'après-midi; pas de classe.
4.00—Récréation pour tous.
5.00—Souper.
5.20—Prière.
6.30 à 9.00—Les enfants se couchent, l'heure variant selon leur âge; les plus vieux ont diverses occupations et des amusements du soir; quelquefois, tous prennent part à différents jeux, lisent des livres d'histoire; des garçons font de menus travaux, tels que l'empaillage des chaises, etc.; des fillettes s'occupent à des ouvrages de fantaisie et à la confection de vêtements pour poupées.
Samedi—Pas de classe; les plus vieux aident au ménage de la maison; récréation l'après-midi.
Dimanche—Lever à 7.00 heures a.m., déjeuner à 8.00 heures; les enfants vont à la chapelle de 11.00 à midi. De 3.00 à 4.00 heures de l'après-midi.

classe du dimanche; le soir, lecture pour les plus âgés.

Remarques.

La loi régissant les écoles d'industrie a été amendée, au cours de la dernière session de la Législature provinciale et elle décrète maintenant que les enfants internés dans les écoles industrielles sont considérés comme des jeunes délinquants.

Les orphelins, les enfants sans tutelle, ceux dont les parents sont malades, indigents ou dont la conduite est une cause de scandale, ne pourront plus, à l'avenir, être envoyés aux écoles d'industrie sans être considérés *légalement* comme des petits criminels. Tous relèvent maintenant de la Cour juvénile. Ne trouvera-t-on pas qu'ils paient un peu de leur réputation la charité qu'ils reçoivent de la Ville? On aura beau faire des distinctions théoriques entre délinquants et assistés, c'est pratiquement une tache sur leur nom, aux yeux du peuple, et c'est parmi le peuple que ces jeunes gens vivront.

Cet arrangement aura de plus un résultat tout à fait inattendu et ayant, certes, son importance: il sera cause que les statistiques accuseront tous les ans un nombre plus considérable de jeunes criminels qu'avant l'institution de la Cour juvénile, et fera croire à la société entière que cette Cour qui promettait et qui peut faire tant de bien, est tout l'opposé d'un succès.

Je crois, Messieurs les Commissaires, qu'il serait bon d'attirer l'attention du Premier-Ministre sur ces considérations.

Aliénés.

En 1912, le nombre d'aliénés internés dans les asiles comme patients publics aux frais de la Cité de Montréal a été de 349, soit 261 à St-Jean de Dieu et 88 à Verdun. De ce nombre, 30 étaient des prisonniers qui subissaient une sentence dans les prisons ou pénitenciers.

Le nombre des aliénés internés dans les asiles, annuellement, comme patients publics aux frais de la Cité de Montréal, a été comme suit depuis 1905 :

1912..	349
1911..	422
1910..	382
1909	321
1908..	318
1907..	263
1906..	225
1905..	188

Comme on peut le constater par les chiffres plus haut mentionnés, le nombre des aliénés n'a fait qu'augmenter depuis 1905 jusqu'en 1912, alors qu'il y a eu une diminution de 73 sur 1911 et de 33 sur 1910.

A quoi attribuer cette diminution ?

Au cours de l'année 1911, dans un rapport que je vous adressais, Messieurs les Commissaires, demandant la nomination d'un médecin expert-aliéniste, je disais, entre autres choses, ceci :

"Combien de malades, faute d'un contrôle médical efficace, sont internés dans les asiles, aux frais de la Ville et qui n'auraient jamais dû l'être, parce que ce ne sont pas des cas d'aliénation mentale, mais seulement des cas de délire passager?"

Depuis le 1er janvier 1912, M. le Dr E.-P. Chagnon, médecin expert-aliéniste, a été chargé de reviser et examiner les demandes d'internement d'aliénés et, comme on peut

le constater, les résultats ne se sont pas fait attendre: 73 admissions de moins pour 1912, ce qui représente une économie annuelle de près de \$4,628.00.

Patients libérés temporairement de St-Jean de Dieu.	133
Patients libérés temporairement de Verdun	33
Total	166

De ce nombre, 82 ont eu une rechute et ont été réinternés, 71 à St-Jean de Dieu et 11 à Verdun.

Patients libérés permanemment de St-Jean de Dieu.	108
Patients libérés permanemment de Verdun	44
Total	152

Patients décédés à St-Jean de Dieu	107
Patients décédés à Verdun	20
Total	127

En 1911, il était décédé 184 patients, soit 57 de moins pour 1912.

Patients évadés de St-Jean de Dieu	17
Patients évadés de Verdun	3
Total	20

Dans les asiles au 31 décembre 1912 1,235
En plus de l'année précédente....44

Ces aliénés sont répartis comme suit:
Asile St-Jean de Dieu: Hommes 492

Asile St-Jean de Dieu: Femmes	
Total	
Asile de Verdun: Hommes	
“ “ Femmes	
Total	
Asile St-Ferdinand d'Halifax, (femmes)	
Asile Baie St-Paul, (homme)	
Total: Hommes	638
“ Femmes	597
Grand Total	1,235

Nombre de prisonniers remis pour examen médical,
par la Cour du Recorder, en 1912

En 1911.....202

Soit 24 de moins qu'en 1911.

Déclarés aliénés et internés aux asiles:

St-Jean de Dieu	
Verdun	
Total	
En 1911.....	84

Déclaré aliéné, mais pas interné par le tribunal

Evadé de l'asile et réadmis

Remis à leur famille ou rapatriés

Sortis sous caution, libérés par la Cour avant examen, ou pas de plainte

Déclarés responsables après examen

Voici quelques tableaux d'une certaine importance, au point de vue médical, sur les prisonniers déposés pour expertise médicale, par le tribunal de la Cour du Recorder.

Tableau No 1.—Age.

Age	Aliénés		Non aliénés		Total
	H.	F.	H.	F.	
De 10 à 20 ans	5	..	4	1	10
De 20 à 30 ans	19	4	11	5	35
De 30 à 40 ans	26	5	30	4	60
De 40 à 50 ans	10	2	17	2	29
De 50 à 60 ans	9	2	8	..	17
De 60 à 70 ans	7	5	4	1	12
De 70 à 80 ans	1	2	3
De 80 à 90 ans	1	..	1
	76	18	76	15	167

Tableau No 2.—Sexe.

Age	Aliénés		Non aliénés		Total
	H.	F.	H.	F.	
De 10 à 20 ans	5	..	4	1	10
De 20 à 30 ans	15	4	11	5	35
De 30 à 40 ans	21	5	30	4	60
De 40 à 50 ans	8	2	17	2	29
De 50 à 60 ans	7	2	8	..	17
De 60 à 70 ans	2	5	4	1	12
De 70 à 80 ans	1	2	3
De 80 à 90 ans	1	..	1
	58	18	76	15	167

Tableau No 3.—Etat civil.

Age	Aliénés				Non aliénés			Total
	M.	C.	V.	D.	M.	C.	V.	
De 10 à 20 ans	1	4	5	..	10

De 20 à 30 ans	3	16	4	12	..
De 30 à 40 ans	15	11	17	15	2
De 40 à 50 ans	6	3	1	..	11	4	4
De 50 à 60 ans	5	1	2	1	6	1	1
De 60 à 70 ans	2	2	3	..	3	1	1
De 70 à 80 ans	1	2
De 80 à 90 ans	1	..
	32	37	6	1	41	40	10

Tableau No 4.—Nationalité.

	Aliénés	Non aliénés	Total
Allemands	2	..	2
Américains	3	8	11
Anglais	4	6	10
Autrichien	1	..	1
Belge	1	1
Canadien Américain.	1	..	1
" Anglais	1	..	1
" Français.	37	43	80
" Irlandais.	4	9	13
" Polonais.	1	..	1
" Suisse.	1	1
Ecossais	1	2	3
Français	4	4	8
Galicien	1	..	1
Guyannais Anglais. .	1	..	1
Indien	1	1
Irlandais	7	6	13
Italiens	1	4	5
Juifs	3	1	4
Polonais	1	1	2
Russes	1	1	2
Suédois	3	3
Suisse	1	..	1
Turc	1	..	1
	76	91	167

Tableau No 5.—Religion.

	Aliénés	Non aliénés	Total
Anglicane	4	5	9
Baptiste	2	..	2
Catholique	56	78	134
Episcopaliennne	1	..	1
Juive	3	1	4
Luthérienne	2	2
Mahométane	1	..	1
Méthodiste	3	..	3
Orthodoxe	1	1
Presbytérienne.	4	4	8
Réformée	2	..	2
	76	91	167

Tableau No 6.—Profession.

	Aliénés	Non aliénés	Total
Agent d'affaires.	1	1
Agent de police	1	..	1
Argenteur	1	..	1
Arpenteur	1	..	1
Avocat	1	1
Barmaid	1	1
Blanchisseurs.	1	1	2
Boucher	1	..	1
Boulangier	1	..	1
Cantonnier	1	1
Charpentier	1	1
Charretiers	1	1	2
Chauffeurs	1	1	2
Chimiste	1	..	1
Cigariers	1	1	2
Commis	4	6	10
Conducteur de tramway	..	1	1

Cordonniers
Couturière	1	3
Couvreur	1	..
Cuisiniers	3	..
Débardeur	1
Ebéniste	1
Emballeur	1
Empailleur	1
Etudiant	1	1
Femmes de peine	2	..
Ferblantier	1	2
Fermiers	2
Forgerons	1	2
Garde-malades	2	1
Garçons de ferme	2	..
Garde-magasin	1	..
Gérant	1
Ingénieur-civil	1
Institutrice	1	..
Jardinier	1
Journaliers	17	24
Latteurs	1	1
Lingère	1	..
Manchoniers	2
Marchands	1	1
Matelassier	1
Mécaniciens	2	1
Menuisiers	1	3
Mouleur	1
Peintres	1	1
Plombiers	1	3
Pressier	1	..
Prêteur sur gages	1	..
Sacristain	1	..
Servantes	3	..
Sténographes	2
Tailleurs	2	1

Tailleurs de pierre	1	1
Tisserands	2	1	3
Typographes	1	1	2
Vétérinaire	1	1
Aucune profession	10	12	22
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	76	91	167

Tableau No 7.—Durée du séjour à Montréal.

	Aliénés	Non aliénés	Total
Moins de 6 mois	15	14	29
6 mois à 1 an	6	4	10
1 an à 2 ans	4	5	9
2 ans à 3 ans	1	4	5
3 ans à 5 ans	8	7	15
5 ans à 10 ans	11	7	18
10 ans à 15 ans	2	5	7
15 ans à 20 ans	2	4	6
20 ans à 25 ans	2	5	7
25 ans à 30 ans	2	1	3
30 ans à 35 ans	5	..	5
35 ans à 40 ans	1	3	4
40 ans à 45 ans	1	2	3
Depuis naissance	12	17	29
Durée inconnue	4	13	17
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	76	91	167

Tableau No 8.—Durée du séjour au Canada.

	Aliénés	Non aliénés	Total
Moins de 6 mois	6	5	11
6 mois à 1 an	10	5	15
1 an à 2 ans	1	2	3
2 ans à 3 ans	1	2	3
3 ans à 5 ans	4	5	9

5 ans à 10 ans	5	
10 ans à 15 ans	1	4
15 ans à 20 ans	1	2
20 ans à 25 ans	1	4
25 ans à 30 ans
30 ans à 35 ans	1
35 ans à 40 ans	1	..
Depuis naissance	42	1
Durée inconnue	3	45
		15
	<hr/>	<hr/>
	76	91

Tableau No 9.—Formes des maladies mentales.

Confusion mentale	9
Manie aiguë	4
Mélancolie aiguë	10
Folie maniaco-dépressive	1
Folie des dégénérés	18
Paranoïa	13
Folie épileptique	2
Paralysie générale	9
Démence (vésanique et organique)	5
Débilité mentale	2
Imbécillité	3
	<hr/>
	76

Je crois devoir citer ici quelques remarques que le médecin de notre département, M. le Dr E.-P. Chagnon, nous présentait il y a quelque temps :

“Il est intéressant de noter que des 76 aliénés que nous avons dû interner, 44 seulement étaient des Canadiens; 12 étaient nés à Montréal et 42 avaient toujours habité le Canada. Si nous considérons le nombre total des prévenus que la Cour du Recorder nous a référés, —soit 167— nous trouvons que 29 avaient toujours eu

leur domicile à Montréal, et 87 étaient des Canadiens; c'est-à-dire que près de 50% étaient entrés au Canada depuis un temps variable. Nous devons en conclure que l'immigration est en grande partie responsable de l'augmentation de nos aliénés et de nos criminels.

“Dans l'exercice de nos fonctions, nous nous sommes souvent trouvé en présence de buveurs d'habitude. Nous nous sommes rendu compte qu'une condamnation n'était pas un remède à cette maladie. Le seul traitement qui puisse donner des résultats est l'abstinence totale et prolongée des alcools. Et cette abstinence ne peut s'obtenir que dans des établissements spéciaux. Nous croyons en la nécessité de la “colonie”, où le buveur, par la vie régulière qu'il y mène, par le travail au grand air auquel il est forcé de se livrer, refait ses forces, reprend l'exercice de sa volonté, et se trouve enfin dans les meilleures conditions possibles pour lutter contre l'habitude qu'il avait contractée.

“Depuis que nous sommes attaché au service d'admission des aliénés, nous nous sommes rappelé souvent le voeu que formulait, il y a quelques années, l'Association des Médecins aliénistes et neurologistes de France et des pays de langue française, réunie en Congrès, à Limoges. Le premier paragraphe de ce voeu se lisait comme suit: “Il est désirable qu'il soit créé dans les hôpitaux des salles d'isolement pour l'observation des malades délirants ou agités, et de ne les transférer dans les asiles d'aliénés qu'après l'aliénation mentale confirmée.”

“L'opportunité de cette création que signalait alors le Congrès de Limoges n'existe pas seulement pour les hôpitaux; elle s'impose pour les cas dont l'examen mental est ordonné par le Magistrat qui préside à la Cour du Recorder. Actuellement, le prévenu, qu'il ait été arrêté pour avoir commis un délit, ou parce que son attitude, ses actes et ses paroles pouvaient faire croire qu'il n'avait pas la jouissance de ses facultés, est transféré à l'infirmerie de la prison, aux fins d'observation et d'examen mental. Ce

“local n'est pas adapté à un tel usage. Il serait donc
 “cessaire d'avoir un service hospitalier où les malades men-
 “taux seraient reçus, observés, examinés, et le diagnostic
 “d'aliénation mentale posé, seraient colloqués à l'asile, ou
 “dans le cas contraire, remis au Tribunal qui en dispose-
 “rait.

“On pourrait arriver à ce résultat, soit en créant un
 “hôpital psychopatique, soit en ouvrant un quartier spécia-
 “lisé dans un hôpital général. Ces deux modes d'hospitalisa-
 “tion ont donné d'excellents résultats dans d'autres cités.
 “Nous croyons que la journée d'entretien du quartier d'hô-
 “pital est moins élevée que celle de l'hôpital psychopa-
 “tique.

“Les admissions aux asiles pourraient être central-
 “isées dans une telle fondation. Certains malades pour-
 “raient y être mis sous observation, et les autres seraient
 “immédiatement dirigés vers les asiles. Ce serait un véri-
 “table service d'admission qui remplacerait avec avantage
 “l'examen à domicile que nous avons fait durant l'année.

Poursuites intentées contre les parents des aliénés qui
 ont refusé de payer à la Cité les frais d'entretien de ces
 derniers: 8.

Montant représenté par les jugements obtenus dans
 ces causes: \$307.96.

Engagements à payer, signés par les parents des pa-
 tients, en 1912: 96.

Montant annuel représenté par ces 96 engagements
 \$6,004.68.

Nombre de comptes fermés, après enquête, pour cause
 de décès ou de libération du patient, ou de pauvreté ex-
 trême ou disparition des parents: 87.

Nombre d'engagements écrits, actuellement en la pos-
 session de la Ville, pour paiement de la pension des alié-
 nés: 175.

Revenu annuel représenté par ces 175 engagements
 \$10,264.92.

Le montant perçu en 1912 pour la pension des alié-

a été de \$8,445.95, soit une augmentation de \$1,886.69 sur
 1911.

Nombre d'aliénés déportés: 18.

En 1911: 13.

Nombre d'aliénés dont on a établi le domicile dans
 d'autres municipalités et pour lesquels Montréal ne sera
 pas appelée à payer: 20.

En 1911: 12.

Curateurs nommés aux biens de patients: 2.

Exemption du paiement de la pension durant les pre-
 miers six mois, réclamée du Gouvernement dans certains
 cas, en vertu des statuts: 70. (49 à St-Jean de Dieu et 21
 à Verdun).

En 1911: 77.

Montant économisé par ces exemptions: \$2,275.00.

43 pour cent des patients internés aux asiles, dans les
 quarante jours qui ont suivi leur première attaque d'alié-
 nation mentale, en sont sortis guéris après quelques se-
 maines de traitement.

Nombre de dossiers d'aliénés préparés par notre dé-
 partement et signés par Son Honneur le Maire et le Gref-
 fier de la Cité: 353. Soit: 50 de moins qu'en 1911.

25 aliénés, pour lesquels la procédure nécessaire à
 leur internement à l'asile a été faite au cours de l'année
 1912, n'ont pas été internés à l'asile pour les raisons sui-
 vantes:

11 ont été refusés par le surintendant médical de
 l'asile St-Jean de Dieu, le certificat médical n'ayant pas
 été jugé suffisant pour justifier l'internement;

6 permis ont été annulés, parce que les malades n'ont
 pas été conduits à l'asile dans le délai prévu par la loi;

7 procédures ont été discontinuées;

1 est décédé avant son internement.

Les frais d'entretien des aliénés dans les asiles ont
 coûté à la Cité, en 1912, une somme de \$75,941.95, soit
 \$1,407.80 de plus qu'en 1911.

Notre département a eu à s'occuper, depuis 1907, de

3,006 cas d'aliénation mentale; un dossier est conservé dans les archives du département pour chacun de ces patients.

Nombre d'enquêtes à faire au 31 décembre 1912: 10.
La Législature, au cours de l'année 1912, a porté de \$56.00 à \$60.00 par an, par patient, le prix de l'entretien des aliénés de l'asile St-Jean de Dieu, et ceci à compter du 1er janvier 1913, mettant par là, à la charge de la Ville, une dépense supplémentaire, pour 1913, de près de \$2,000.00.

Service médical pour 1912.

Placement volontaire.

Référés au Dr E.-P. Chagnon, pour examen et rapport: 260
Internés aux asiles 235
Non internés 25

Incurables.

Les demandes pour l'hospitalisation de malades incurables continuent à progresser, comme l'on pourra le constater par la statistique suivante, pour l'année 1912:

Requêtes pour admission	111
En 1911	
Internés	41
En 1911	
Refusés après expertise médicale	18
En 1911	
Cas réglés par discontinuation de requête ou décès du patient avant l'internement	37
En 1911	
Patients acceptés mais attendant une va-	

cance pour leur admission, au 31 décembre 1912	15	5
En 1911		39
Patients sortis ou décédés durant l'année		
En 1911	29	43
Nombre d'incurables, au 31 décembre 1912		
En 1911	37	
Dans l'Hôpital des Incurables de Notre-Dame de Grâces, au 31 décembre 1911		25
Internés durant l'année		41
		<hr/>
Total		66

Sortis ou décédés durant l'année		39
Au 31 décembre 1912: Hommes	16	
Femmes	11	
		<hr/>
Total		27

Chez les RR. SS. Grises, 25, rue St-Mathieu	12
Internés durant l'année	6
	<hr/>
Total	18

Sortis ou décédés durant l'année	2
Au 31 décembre 1912	16
Hommes	8
Femmes	8
	<hr/>

Montant payé pour l'entretien des incurables, en 1912:	
Notre-Dame de Grâces	\$2,807.80
SS. Grises	1,540.50
	<hr/>
Total	\$4,348.30

En 1911 \$4,102.10
 Nombre d'enquêtes d'incurables, en suspens au 31
 décembre 1912 3

Les malades placés aux frais de la Cité sont des incurables indigents, reconnus comme tels après expertise médicale par le médecin de notre département.

Au cours de l'année 1912, le nombre de cas qui ont été référés pour examen et rapport a été de 169, et les résultats ont été comme suit :

Reconnus incurables	67
Cas d'hospice	54
N'étaient pas indigents	12
Cas d'hôpital	11
N'habitaient pas à l'adresse donnée	10
Décédés avant l'examen	4
Cas d'asile d'aliénés	2
Rapatriés	2
N'étaient pas à Montréal	2
Cas d'épilepsie	2
Discontinué	1
Guéri	1

Tuberculeux.

Sur rapport de notre département, en réponse à une demande de l'Institut Bruchési à l'effet que les tuberculeux de cette institution soient admis dans l'Hôpital des Incurables aux frais de la Cité, sur certificat du directeur médical du dispensaire dudit institut, la résolution suivante fut adoptée par votre Bureau, en date du 26 avril 1912 :

"Que la procédure suivante soit suivie pour l'admission des tuberculeux à l'Hôpital des Incurables.

"Les malades ainsi à la charge de la Cité devront être des tuberculeux indigents, admis après expertise mé-

"cale, soit par le Royal Edward Institute, soit par l'Institut Bruchési, et après enquête et recommandation du département de l'Assistance Municipale, lesdites institutions devant s'entendre, à cette fin, avec le directeur de l'Assistance Municipale."

Comme vous pouvez le constater par la statistique qui suit, il y a eu, au cours de l'année 1912, une diminution assez appréciable dans le nombre de requêtes pour admission à l'Hôpital des Incurables, soit 23 de moins en 1912 qu'en 1911.

Voici la statistique pour 1912 :

Requêtes pour admission	152
En 1911	175
Acceptés	147
En 1911	171
Refusés	5
En 1911	4
Internés	136
En 1911	144
Cas réglés par discontinuation de requête ou décès du patient avant l'internement	11
En 1911	27
Patients sortis durant l'année	44
En 1911	34
Décédés dans l'hôpital	96
En 1911	84
Nombre total de patients dans l'Hôpital, au 31 décembre 1912	35
En 1911	39
Ces patients sont répartis comme suit :	
Hommes	24

Femmes	11
Total	35

Nous avons donc, au 31 décembre 1912, 15 lits vacants pour les tuberculeux, soit: 1 pour homme et 14 pour femmes. Il n'y avait, à cette date, pas un seul cas de tuberculose pulmonaire qui attendait son admission à l'Hôpital.

Montant payé pour l'entretien des tuberculeux en 1912: \$6,147.55.

En 1911.....\$5,171.90

Le montant des subventions votées en 1912, pour les fins de tuberculose, s'est élevé à \$13,300.00, réparti comme suit:

Hôpital des Incurables, (50 lits)	\$7,500.00
Royal Edward Institute.	3,300.00
Grace Dart Home	500.00
Institut Bruchési	2,000.00

En 1911.....\$11,300.00

Déportation d'immigrants.

Au cours de l'année 1912, des immigrants non désirables ont été déportés, par l'entremise de notre département, aux endroits suivants:

Etats-Unis, Irlande, Angleterre, Ecosse, Autriche, Hollande, Russie, Roumanie, Guadeloupe, Indes Anglaises, Grèce, France, Italie, Chine, Allemagne et Australie.

Comme vous pourrez le constater par la statistique qui va suivre, ce travail d'épuration, entrepris par notre département, en 1911, a pris une extension considérable en 1912:

Nombre de cas de déportation en 1912	225
En 1911.....	50

Ces 225 cas ont été réglés comme suit:

Déportés pour mauvaise conduite ou maladie	130
En 1911.....	29
Déportés pour aliénation mentale	18
En 1911.....	13
Total pour 1912	148
En 1911.....	42
Demandes de déportation refusées par le département de l'Immigration	2
En 1911.....	1
Procédures discontinuées	17
Immigrants libérés de la prison de Montréal ou disparus avant la réception de l'ordre de déportation	27
En 1911.....	7
Immigrants décédés avant leur déportation	2
Demandes de déportation sous considération au département de l'Immigration, à Ottawa	22
Nombre d'enquêtes à faire, au 31 décembre 1912... .	7

Nous nous sommes donc occupés, au cours de l'année 1912, de 175 cas d'immigrants non désirables de plus qu'en 1911.

Rapatriements.

Des personnes indigentes, échouées à Montréal et constituant des charges publiques, ont été rapatriées, en 1912, aux endroits suivants:

Province de Québec.

Québec, Lachine, Coaticook, Petit Métis, Chateauguay, Magog, Chicoutimi, St-Martin, St-Calixte de Kamouraska, Grand Pabos, Rimouski, Paspébiac, Marieville, Trois-Rivières, Lévis, St-Gabriel, St-Philippe de Laprairie, St-Pie, Laurier, Roberval, Sorel, Grand'Rivière.

Ontario.

Ottawa, Toronto, Hamilton, Prescott, Kingston, London, Carlton Place.

Nouveau-Brunswick.

St-Jean, Campbellton, Caraquet.

Nouvelle-Ecosse.

Dartmouth.

Ile du Prince-Edouard.

Charlottetown.

Saskatchewan.

Moose-Jaw, Marcellin.

Alberta.

Baron, Calgary.

Etats-Unis.

Burlington, Boston, West Kennebunk, Berlin, North Adams, Pittsburg.

Angleterre.

Littleborough, Lincoln.

Danemark.

Copenhague.

France.

Havre, Guadeloupe (Guyanne française).

Irlande, Ecosse, Italie.

Une somme de \$1,200.00 avait été mise à notre disposition, en 1912, pour le rapatriement des étrangers échoués à Montréal; sur ce montant, nous avons dépensé, à cette fin, \$1,169.11 et le nombre d'indigents rapatriés s'est élevé à 142, soit 13 de plus qu'en 1911.

Assistance aux gens sans asile et Mendicité.

Au cours de l'année 1912, un mouvement a été fait dans le but de faire disparaître aussi complètement que possible, la mendicité des rues de Montréal. A cette fin, nous adressons, en date du 8 novembre, à M. le chef Campeau, de la police municipale, la lettre suivante:

"Monsieur,

"Pour mettre fin aux plaintes de plus en plus nombreuses que reçoivent la Société de Charité Organisée, le département de l'Assistance Municipale et le Bureau des Commissaires, je prends la liberté de vous adresser la présente requête :

"Pourriez-vous notifier tous vos capitaines de divisions d'avoir à chercher et arrêter toutes les personnes mendiant dans les rues ou de porte en porte?

"Les officiers de la Société de Charité Organisée sont disposés à faire une enquête sur le cas de chacune des personnes ainsi arrêtées, afin que toutes les vraies misères soient apaisées et que chacune soit traitée selon qu'elle le mérite.

"Afin de faciliter cette enquête, il serait préférable que le constable opérant l'arrestation fasse remettre la

"cause à huit jours et qu'il rapporte le cas à notre département de l'Assistance Municipale."

"Sa Grandeur, Mgr Bruchési, archevêque de Montréal s'est fait un devoir d'adhérer à cette innovation et il a donné ordre au curé de chacune des paroisses de la ville d'avoir à refuser, à l'avenir, tout permis de mendicité. J'ajouterai que MM. les recorders Weir et Geoffroy sont absolument en faveur du projet qui nous occupe et qu'ils nous ont promis leur entière coopération. Vous remerciant de l'aide que vous nous accordez,

"Je demeure, Monsieur,

"Votre obéissant serviteur,

(Signé) "A. CHEVALIER,

"Directeur de l'Assistance Municipale."

Après un travail de quelques semaines, la mendicité était disparue de la Cité.

Comme les années précédentes, nous avons, en 1912, référé à la Société de Charité Organisée toutes les demandes de secours, ainsi que les cas de misères qui nous ont été signalés, soit 316, ce qui est 68 de plus qu'en 1911.

Avant que de donner le résultat des enquêtes faites dans ces 316 cas de charité, qu'il me soit permis d'expliquer ce qu'est la "Charity Organization Society":

Afin d'éliminer les faux pauvres, la société *Charity Organization Society* a été créée. Cette société est tout à la fois consultative et agissante. Elle est organisée de manière à renseigner le riche et le pauvre, le premier sur le meilleur usage à faire de ses libéralités, le second sur les oeuvres qui, plus spécialement, s'intéresseront à son infirmité. Son action s'étend partout. Combattre la mendicité, répandre les aumônes sur les vrais malheureux et non au hasard, enseigner aux philanthropes le bien à faire, voilà le programme de la "Charity Organization Society".

La Société de Charité Organisée a disposé des 316 cas que nous lui avons référés, comme suit :

68	ont été secourus temporairement;
51	" " placés à l'Assistance Publique;
28	" " rapatriés;
11	" " déportés;
9	" " placés dans des hôpitaux;
4	" " " à l'Hôpital des Incurables;
4	" " " " l'Armée du Salut;
3	" " " au Montreal Protestant House of Industry and Refuge;
3	" " pourvus de position;
3	" " référés à la Société de Protection des Femmes et des Enfants;
2	" " placés chez les SS. Grises;
1	a " placé à l'Union Nationale Française;
1	" " " " l'Hospice Auclair;
1	" " référé au Royal Edward Institute;
1	" " placé au Grace Dart Home;
1	" " " " Bon Pasteur;
1	" " " à l'asile St- Jean de Dieu;
1	" " " dans une institution;
1	" " " au Patronage d'Youville;
1	" " référé au Baron de Hirsch Institute;
1	" " pourvu d'un médecin;
1	" " " " aviseur légal;
69	secours leur a été refusé;
50	ne se sont pas présentés au bureau de la S. C. O.

Total: 316

Comme on peut le constater par ce rapport, 38% de ceux qui ont fait appel à la charité publique, en 1912, étaient des exploités. La mendicité était, pour ces 119 individus, devenue une profession; leur unique désir était de vivre aux dépens des autres, sans recourir au moindre travail, arrachant avec une suprême indifférence aux pauvres malades, aux vrais indigents, aux malheureux infirmes, ce que les personnes charitables leur destinaient.

Nous avons raison de dire, avec Louis Pouliot :

“Donnez, donnez beaucoup, donnez le plus possible, mais donnez avec intelligence, de façon à ce que votre obole aille véritablement au malheureux.”

En 1911, nous avons recommandé, pour hospitalisation à l'Assistance Publique, 100 personnes sans domicile.

Domicile de secours.

Les remarques que je faisais dans mon rapport de 1911, concernant le domicile de secours pour les malades étrangers indigents, ont été prises en sérieuse considération par les autorités municipales, et à la dernière session de la Législature, l'amendement suivant a été adopté à la Charte de la Cité de Montréal :

“Dans tous les cas où un malade souffrant de tuberculose, maladie incurable ou contagieuse, est interné dans un hôpital aux frais de la Cité de Montréal, et que ce malade n'a pas son domicile dans ladite cité depuis au moins six mois, la cité peut alors faire payer les dépenses d'entretien, du séjour, du traitement, du transport, ou toute autre dépense de ce malade dans l'hôpital, par la cité, la ville ou la municipalité de comté dans les limites de laquelle le malade avait son domicile antérieurement.

“La cité, ville ou municipalité de comté qui paiera à la cité de Montréal toute somme d'argent en vertu de cette section, pourra se faire rembourser par le malade ou par les personnes tenues en loi à son entretien.”

Refuge de nuit municipal.

Le 18 décembre 1912, le rapport suivant était présenté à votre Bureau :

“A M. le Président et à MM. les Membres
“du Bureau des Commissaires,

“Messieurs,

“En date du 1er août dernier, le Conseil de Ville, sur recommandation de votre Bureau, votait une somme de \$45,000.00, à être prise sur le legs Meurling, pour acheter des propriétés sur les rues St-Louis et du Champ-de-Mars, pour y établir un refuge de nuit municipal.

“Qu'il me soit permis, Messieurs, d'attirer votre attention sur le fait que lesdites propriétés sont actuellement occupées et que les baux existant prendront fin le 1er jour de mai 1913; et que, si c'est l'intention de votre Bureau de construire ledit refuge afin qu'il soit ouvert aux indigents vers le mois de novembre 1913, des mesures immédiates devraient être prises, pour commencer la construction du refuge le 1er mai 1913 et que les locataires soient avisés d'avoir à évacuer lesdits logements pour cette date.

“A tout événement, j'ai l'honneur de vous soumettre les suggestions suivantes :

“Le nom du refuge devrait être celui-ci :

“Refuge de nuit municipal Meurling”,

“Meurling Municipal Night Refuge”.

“Le but de ce refuge est de fournir un gîte aux hommes momentanément dépourvus de domicile et de ressources pour s'en procurer un.

“Il n'y a pas lieu d'avoir une section pour les femmes, car 96% des indigents sont des hommes et 4% seulement, des femmes.

“S'il arrive que des femmes demandent asile pour la nuit, elles pourront être dirigées sur les refuges de nuit

“privés et plus particulièrement sur l'Assistance Publique.
 “La grandeur du terrain à notre disposition est de
 “98 x 117 pieds, avec front sur les deux rues: St-Louis et
 “du Champ de Mars.

“La bâtisse à y être érigée doit être suffisamment
 “grande pour contenir au moins 150 lits superposés, c'est-à-dire
 “à-dire 300 personnes dans un même dortoir, avec un cube
 “d'air de 400 pieds par personne.

“Ce chiffre de 300 personnes est basé sur les faits suivants:

“Au cours de l'année 1911, 76,334 personnes ont été
 “hébergées par les postes de police et cinq refuges de nuit.
 “Si nous enlevons de ce nombre 4% pour les femmes
 “(3,053), il nous reste donc 73,281 hommes à héberger. En
 “supposant que le refuge municipal serait appelé à héberger
 “un nombre égal d'indigents, (chose que nous ne devons pas
 “craindre pour plusieurs années à venir, car les refuges de nuit
 “d'initiative privée vont continuer d'exister comme par le passé;
 “seuls les postes de police vont discontinuer de faire oeuvre
 “de refuge), nous aurions donc à héberger, en moyenne, 201
 “personnes par nuit; mais comme le nombre des indigents est
 “plus considérable durant les mois de novembre à mars que
 “durant les autres mois de l'année, dans une proportion de 1/3
 “en été à 2/3 en hiver, cela donne donc 153 personnes par
 “nuit en été et 305 par nuit en hiver. De sorte qu'avec de
 “l'espace pour 300 personnes, le refuge de nuit municipal peut
 “répondre aux besoins de la population pour au moins dix
 “années à venir.

“Et surtout si l'on prend en considération le fait que c'est
 “par le refuge de nuit municipal et une réglementation sévère
 “des refuges de nuit privés que l'on arrive, comme l'expérience
 “l'a démontré en Belgique et dans plusieurs villes des Etats-
 “Unis, à porter atteinte à l'accroissement constant du
 “vagabondage.

“Il serait de bonne politique de construire les murs
 “suffisamment forts pour supporter un étage ou deux, si

“les besoins s'en faisaient sentir plus tard.
 “Cette bâtisse devrait être en brique et ciment armé,
 “et réunir les meilleures conditions d'hygiène et de salubrité,
 “les facilités de surveillance et les mesures de préservation
 “contre l'incendie.

“Murs recouverts de peinture vernissée. Pas de moulures,
 “pas de corniches; une gorge unie évitera l'angle formé
 “par l'intersection du plafond et des murs. Fenêtres aussi
 “hautes que possible; pas de jalousies, mais des volets.
 “Parquet sur bitume pouvant être lavé à grand'eau. Ca-
 “binets d'aisance à effets d'eau courante. Appareil de sau-
 “vetage à l'intérieur de la bâtisse, dans un tube circulaire
 “en fer et en ciment. Je crois que l'appareil dit: “The
 “Kirker Bender Fire Escape” peut être adapté à cette fin.

“Pas de luxe, pas de monuments. Des appartements
 “spacieux, le tout approprié pour la circonstance, en se
 “préoccupant surtout de ces deux choses essentielles: l'hy-
 “giène pratique et la propreté absolue, qui en est le facteur
 “principal.

“Ce refuge devrait être à trois étages, d'une hauteur
 “de 12 pieds par étage, formant une hauteur totale de près
 “de 40 pieds.

“Pas de cave.

“Le rez-de-chaussée, avec une seule porte sur la rue
 “St-Louis; cette porte devrait être suffisamment grande
 “pour permettre à une voiture d'entrer dans la bâtisse.

“La rue St-Louis n'est pas au même niveau que la rue
 “du Champ de Mars; elle est plus basse.

“Les pièces requises à cet étage sont les suivantes:

- “Chambre de toilette;
- “Chambre des douches et cabinets d'aisance;
- “Antichambre;
- “Bureau pour le médecin;
- “Lingerie;
- “Buanderie;
- “Chambre aux fournaises et soute aux charbons;
- “Fumigateur (la pouillierie).

“Premier étage.

“Deux entrées sur la rue du Champ de Mars. L’une
“pour les hospitalisés et l’autre pour l’administration du
“refuge et le bureau de placement.

“Les pièces requises à cet étage sont les suivantes:

- “Bureau général du refuge, avec voûte;
- “Deux bureaux privés;
- “Bureau pour le “Bureau de placement”;
- “Salle d’attente;
- “Passage pour l’enregistrement;
- “Salle à manger;
- “Cuisine;
- “Magasin aux vivres.

“Deuxième étage.

“Dortoir, toute la grandeur, avec lavabos et cabinets
“d’aisance.

“Ce dortoir pourra contenir 308 personnes, ayant
“137,592 pieds cubes d’air à respirer; soit: 14,392 pieds
“cubes d’air de plus que ce qui est généralement requis
“par les règlements d’hygiène, non seulement du Canada,
“mais des Etats-Unis et de l’Europe.

“Cette bâtisse devra contenir un élévateur mécanique,
“fonctionnant par l’électricité.

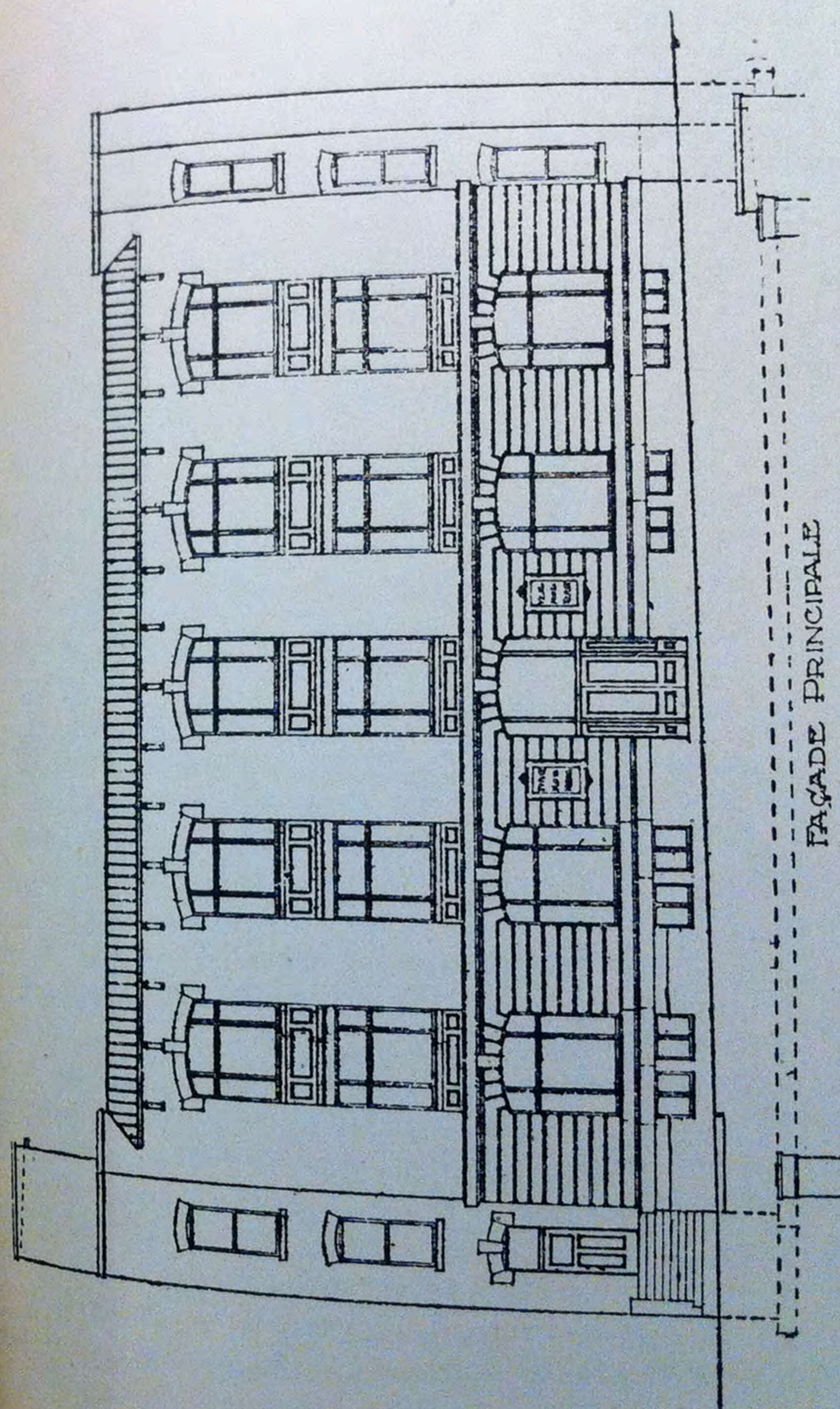
“Système de chauffage à eau chaude.

“Dans le système de fumigation, le gaz formolique de-
“vra être employé. C’est ce qui a donné le plus de satis-
“faction, jusqu’aujourd’hui.

“C’est après avoir visité les refuges de nuit les mieux
“organisés des Etats-Unis et avoir étudié les besoins d’une
“telle organisation, que j’ai préparé les plans que vous
“trouverez ci-annexés et qui, j’en suis convaincu, donne-
“ront satisfaction.

“Quel sera le coût de ce refuge?

“Je n’ai pas autorité pour répondre à cette question,
“mais je ne crois pas beaucoup me tromper en mentionnant
“une somme de \$114,660.00.



LE REFUGE MUNICIPAL MEURLING, qui sera construit en 1913.

“Le coût de l'ameublement ne peut dépasser, je crois, \$5,000.00.

“La Cité n'aura que le local à fournir pour le bureau de placement; la Société de Charité Organisée est prête à en prendre charge. Ce qui, à mon avis, est de beaucoup préférable et dans l'intérêt de tous les intéressés.

“Quant à la direction de cet établissement, elle sera sous le contrôle de notre département de l'Assistance Municipale.

“Sa réglementation fera le sujet d'un rapport spécial, lorsque votre Bureau le jugera à propos.

“Le tout respectueusement soumis.

“Votre obéissant serviteur,

(Signé) “A. CHEVALIER,

“Directeur de l'Assistance Municipale.”

Au moment où le rapport annuel de notre département vous est présenté, M. E. Payette, architecte, est à préparer les plans du refuge de nuit qui, nous l'espérons, sera construit incessamment.

Le nombre des miséreux qui ont couché dans les postes de police et les refuges de nuit, en 1912, a été de 82,731, soit 6,397 de plus qu'en 1911.

Je crois devoir recommander à votre Bureau de mettre à l'étude, au cours de l'année 1913, la réglementation des refuges de nuit publics et privés. Cette question est de la plus haute importance, tant au point de vue de la morale que de l'hygiène.

Subventions.

Les subventions votées en 1912 se sont montées à \$103,125.00 et se répartissaient comme suit:

Hôpitaux, Maternités, Crèches.

Hôpital Notre-Dame	\$ 2,500.00
“ “ (ambulance)	1,500.00
Hôpital Général	2,500.00
“ “ (ambulance)	1,500.00
Hôtel-Dieu	1,500.00
“ “ (ambulance)	500.00
Hôpital Ste-Justine	2,000.00
Soeurs de la Miséricorde, (Crèche)	2,000.00
Soeurs de la Miséricorde, (Maternité)	500.00
Western Hospital	1,000.00
Grace Dart Home, (Tuberculeux)	500.00
Montreal Maternity Hospital	500.00
Montreal Foundling and Sick Baby Hospital	500.00
Children's Memorial Hospital	500.00
Homeopathic Hospital	100.00
	<hr/>
	\$17,600.00

Dispensaires.

Royal Edward Institute	\$3,300.00
Institut Bruchési	2,000.00
Hôpital Laval Dentaire	1,200.00
Hôpital St-Luc	1,000.00
Hôpital Général (Département dentaire)	800.00
	<hr/>
	\$ 8,300.00

Hospices, Asiles, Orphelinats.

Soeurs Grises, (Enfants trouvés, etc.)	\$1,200.00
Orphelinat St-Arsène	1,000.00
Institut des Aveugles de Nazareth	600.00

Hospice Ste-Cunégonde	500.00
Protestant Infant Home	500.00
Orphelinat Catholique	500.00
Asile St-Henri	200.00
Petites Soeurs des Pauvres (cette subvention a été refusée par l'institution)	500.00
	<hr/> \$ 5,000.00

Refuges de Nuit, Maisons de Refuge.

Assistance Publique	\$ 6,000.00
Refuge de Nuit (Ouimet)	1,000.00
Protestant House of Industry and Refuge	1,000.00
Union Nationale Française	500.00
Old Brewery Mission	250.00
	<hr/> \$ 8,750.00

Oeuvres diverses.

Université Laval	\$10,000.00
Université McGill	10,000.00
Gouttes de lait	10,000.00
Ecole Technique	5,000.00
Exposition pour le Bien-Etre des Enfants	5,000.00
Bureau de Placement Municipal. . .	1,300.00
The Art Association of Montreal ..	1,200.00
Victorian Order of Nurses	850.00
Société de Protection des Femmes et des Enfants	800.00
Parks and Playgrounds Association	700.00
Charity Organization Society of Montreal	600.00
Armée du Salut	500.00
Société de Protection des Animaux.	500.00

Patronage St-Vincent de Paul	500.00
Baron de Hirsch Institute	500.00
Protestant Relief Committee.	300.00
St. John Ambulance Association ..	250.00
Canadian Conference of Charities and Correction	250.00
Hospice St-Antoine, (fourneau) . . .	200.00
Conseil fédéré du Travail	200.00
Royal Life Saving Society	200.00
Commission Scolaire Protestante, (Ecoles du soir)	100.00
Union Mutuelle des Employés civi- ques de Montréal	100.00
Tag Day	100.00
	<hr/> \$49,150.00

Spécial.

Hôpital des Incurables:	
(Contrat pour tuberculeux, 50 lits à \$150.00)	\$ 7,500.00
Hôpital des Incurables:	
(Pour incurables, 35 lits à \$109.50)	3,832.50
Soeurs Grises:	
(Pour incurables, 15 lits à \$109.50)	1,642.50
Rapatriement d'étrangers	1,200.00
Université McGill, (heure)	150.00
	<hr/> \$14,325.00
Total	\$103,125.00
Montant non réparti	6,975.00
	<hr/> \$110,100.00
Montant total du budget de 1912 pour sub- ventions	

Les conditions imposées aux institutions subventionnées par la Cité étaient les suivantes, en 1912:

“Les subventions ci-dessus devant être payées sur présentation d’un certificat du Directeur du département de l’Assistance Municipale de la Cité, attestant que lesdites institutions sont d’utilité publique et sont bien tenues, et, en outre, que lesdites institutions, en autant que la chose sera possible, acceptent à leurs établissements les pauvres et les miséreux qui leur seront envoyés par le Directeur dudit département de l’Assistance Municipale et que, suivant le but de leur oeuvre, elles rendent aux pauvres et aux miséreux, ou à la Cité, les services requis d’elles par ledit département de l’Assistance Municipale; lesdites institutions devront de plus transmettre audit département de l’Assistance Municipale, dans les soixante jours qui suivront la demande qui leur en sera faite, un rapport de leurs opérations pour l’année 1911, et ce, sur les formules de rapport qui leur seront fournies par la Cité.”

Je soumetts à votre considération, Messieurs, les remarques suivantes:

La municipalité ne devrait-elle pas n’accorder des subventions qu’aux oeuvres dont les ressources sont insuffisantes, celles-ci devant faire la preuve qu’elles ont employé leurs fonds d’une façon équitable, et devant présenter leur projet de budget?

La valeur des propriétés appartenant aux institutions de charité et exemptes de taxes en 1912, s’est élevée à \$19,221,780.00.

La taxe foncière à 1% représente \$192,217.80.

La Cité de Montréal a payé en 1912, pour le secours des indigents, la somme de \$443,902.41, répartie comme suit:

Remise de la taxe foncière \$192,217.80

Subventions	103,125.00
Entretien des aliénés	75,941.95
“ enfants dans les écoles d’industrie	66,867.66
Divers	5,750.00
Total	<u>\$443,902.41</u>

La somme payée par la Cité en 1911 avait été de \$356,758.00, soit: \$87,144.41 en plus, pour l’année 1912.

Gouttes de Lait.

Subventionnées en 1912.

1.—National Council of Women, rue Church, quartier St-Laurent	\$ 800.00
2.—Paroisse St-Joseph, 306 Richmond, Quartier St-Joseph	800.00
3.—Hôpital Ste-Justine, 1107 DeLorimier, Quartier DeLorimier.	800.00
4.—Hôpital Ste-Justine, 724 Dorchester Est, Quartier Ste-Marie.	500.00
5.—Dispensaire de l’Enfant-Jésus, 52 Bd St-Joseph Ouest, Quartier Laurier	700.00
6.—Mothers Clinic, 150 Colborne, Quartier Ste-Anne	400.00
7.—Paroisse St-Jean-Baptiste, 777 Sanguinet, Quartier St-Jean-Baptiste	400.00
8.—Paroisse St-Edouard, 982 Beaubien, Quartier St-Denis	400.00
9.—Montreal Foundling and Sick Baby Hospital, 43 Argyle, Quartier St-André	200.00
10.—Goutte de lait de la paroisse St-Arsène, 551 Daniel, Quartier St-Denis	400.00

11.—Dispensaire St-Jean-Berchmans, 2251 Cartier, Quartier St-Denis	400.00
12.—Goutte de lait Ste-Hélène, 190 St-Maurice, Quartier Ste-Anne	500.00
13.—Goutte de lait de la paroisse Ste-Cunégonde, Coin Vinet et Quesnel, Quartier Ste- Cunégonde	700.00
14.—Goutte de lait St-Irénée, 878 Albert, Quartier St-Henri	400.00
15.—Dispensaire Infantile de Ste-Clothilde, 20 Chemin Côte St-Paul, Quartier St- Henri	400.00
16.—Goutte de lait d'Hochelaga, 237 Cuvilliers, Quartier Hochelaga	300.00
	\$8,100.00

Une somme de \$540.00 votée aux dépôts de Goutte de lait plus haut mentionnés n'a pas été requise:

5.—Dispensaire de l'Enfant-Jésus	\$200.00
8.—Paroisse St-Edouard	140.00
14.—Goutte de lait St-Irénée	200.00
	\$540.00

Les subventions suivantes, votées pour l'établissement de Gouttes de lait, n'ont pas été payées, l'établissement de telles oeuvres étant resté à l'état de projet:

1.—Dr Grace Ritchie-England, Quartier St-Denis	\$400.00
2.—251 Centre, Quartier St-Gabriel	300.00
3.—12 Carré Richmond, Quartier St-André	300.00

4.—Goutte de lait de la paroisse Ste-Philomène de Rosemont, 1802 Masson, Quartier Rosemont	400.00
5.—Paroisse St-Jacques, 306 St-Hubert, Quartier St-Jacques	500.00
6.—Goutte de lait de la Cathédrale, 14 Osborne, Quartier St-Georges	400.00
7.—Goutte de lait St-Henri, 63 Collège, Quartier St-Henri	500.00
8.—Goutte de lait St-Zotique, 2209 Notre-Dame Ouest, Quartier St- Henri	400.00
9.—Dispensaire Devault, Ancien Hôtel de Ville, Quartier Emard	400.00
10.—Le Régime des Tout Petits, rue Notre-Dame de Grâce, Quartier No- tre-Dame de Grâce	400.00
	\$4,000.00

Les 26 dépôts de Gouttes de lait, subventionnés au cours de l'année 1912, étaient situés dans les quartiers suivants:

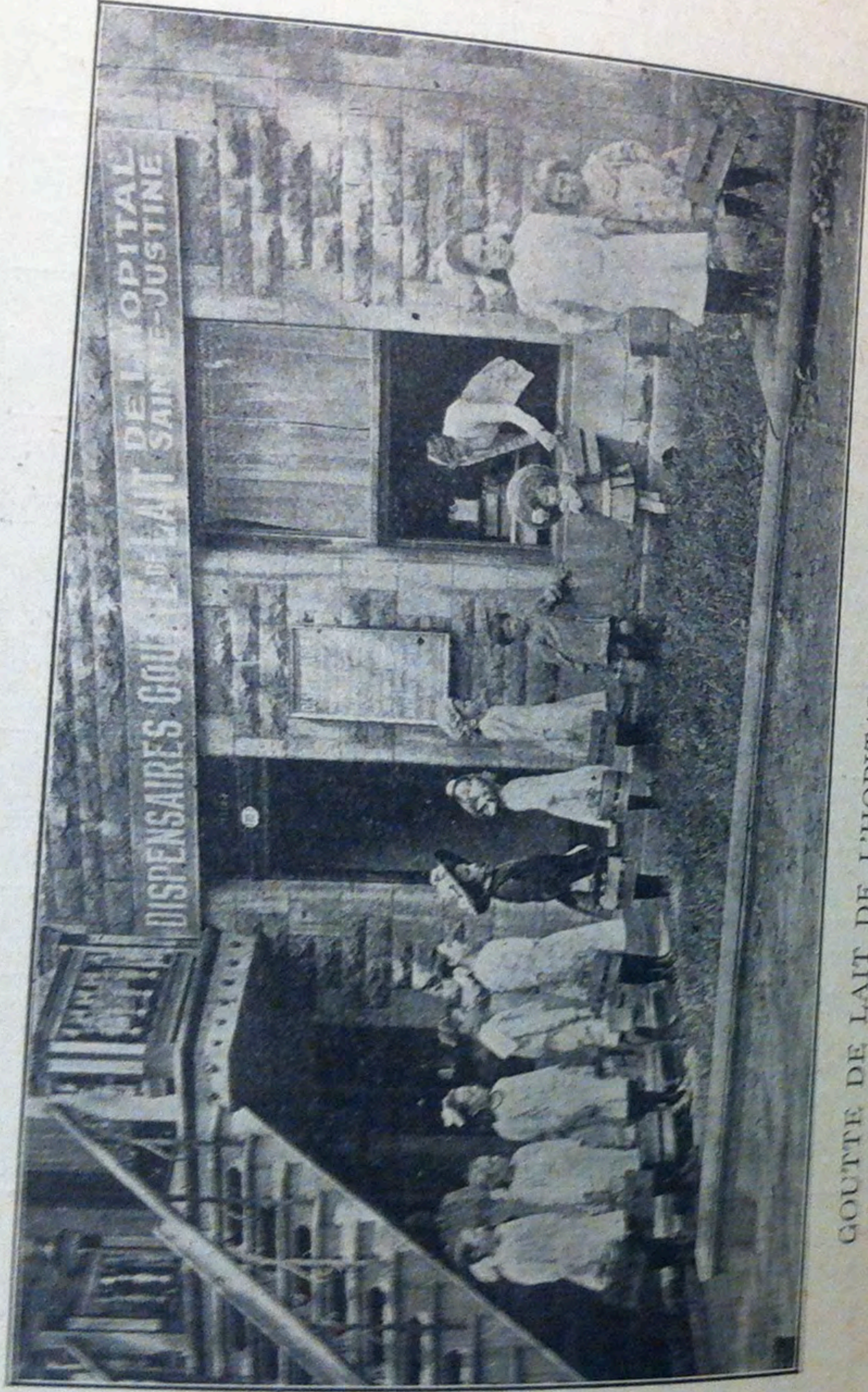
Quartier St-Laurent	1
" St-Joseph	1
" DeLorimier	1
" Ste-Marie	1
" Laurier	1
" Ste-Anne	2
" St-Jean-Baptiste	1
" St-Denis	4
" St-Gabriel	1
" St-André	2
" Rosemont	1
" St-Jacques	1

"	St-Georges.....	1
"	Ste-Cunégonde.....	1
"	St-Henri.....	4
"	Emard.....	1
"	Notre-Dame de Grâces.....	1
"	Hochelaga.....	1
		26

Voici les résultats obtenus dans les Gouttes de lait, en 1912,—

No	Gouttes de Lait.	Inscriptions.	Guérisons.	Améliorations.	Stationnaires.	Décès.	Moyenne mortalité.	Consultations.	Visites à domicile.	Chopines de lait distribuées.	Recettes.	Dépenses.	Période de fonctionnement.
1	Ontario O. et Church.	297	294	8	6	3	1%	*	2,681	28,568	4,716.39	3,664.62	12 mois
2	Paroisse St-Joseph.	248	220	18	6	14	6%	1,455	200	1,474	737.91	698.48	12 "
3	Paroisse St-Edouard.	218	170	18	6	30	14%	450	300	1,916	326.00	299.59	5 "
4	150 Colborne.	165	158	7	4%	686	260	44,000	1,611.68	2,200.48	12 "
5	Par. Ste-Cunégonde.	150	144	6	4%	420	70	1,144	452.00	450.00	8 "
6	Par. St-Pierre.	122	74	25	18	5	2%	489	..	4,848	614.50	391.10	6 "
7	Hôpital Ste-Justine.	109	46	26	35	2	2%	347	..	8,026	2,140.83	1,845.33	12 "
8	Par. St-J.-Baptiste.	94	86	2	1	5	5%	364	..	2,420	454.70	540.05	12 "
9	Par. St-J. Berchmans.	92	75	5	6	6	4%	330	..	2,368	495.00	455.00	7 "
10	Par. Enfant-Jésus.	82	71	11	13%	1,550	40	3,702	919.64	783.17	12 "
11	Par. St-Arsène.	70	66	4	5%	672	240	2,400	400.00	514.00	8 "
12	Par. Ste-Hélène.	61	58	3	5%	547	22	1,148	510.80	448.26	7 "
13	M. F. Baby Hospital.	61	61	0	158	12	3,224	200.00	200.00	12 "
14	Par. St-Irénée.	48	30	11	4	3	13%	69	25	..	200.00	251.47	7 "
15	Par. Ste-Clothilde.	34	16	9	5	4	12%	45	5	..	200.00	249.66	5 "
16	Par. Hochelaga.	29	27	..	1	1	3%	73	73	211.88	211.88	249.66	8 "
16	1912.	1,880	1,596	104	76	104	51%	7,582	3,875	105,311	14,191.33	13,191.21	9 mois
13	1911.	1,180	795	191	82	112	91%	8,955	1,018	26,119

* Ces gouttes de lait n'ont tenu aucun record du nombre de consultations.



GOUTTE DE LAIT DE L'HOPITAL STE-JUSTINE, rue DeLorimier.



GOUTTE DE LAIT DE L'HOPITAL STE- JUSTINE, (paroisse St-Pierre).

Distribution gratuite de la glace aux indigents.

Voici le rapport que je présentais à votre Bureau, en date du 25 décembre 1912:

"A M. le Président et à MM. les Membres
"du Bureau des Commissaires,

"Messieurs,

"Comme suite à la conversation que j'ai eue il y a
"quelque temps avec M. le Commissaire Ainey, j'ai l'hon-
"neur de faire rapport comme suit, sur la distribution gra-
"tuite de la glace par la Cité:

"Je dois d'abord vous avouer que je suis opposé, en
"principe, à ce que l'on distribue gratuitement des vic-
"tuailles, etc., etc., aux pauvres. Cela finit généralement
"par amener des abus et ceux que l'on veut secourir n'en
"retirent aucun avantage appréciable. Si les salaires sont
"trop bas pour permettre aux indigents de s'acheter les
"choses nécessaires à la vie, telles que la glace, le charbon,
"etc., des secours gratuits ne les soulageront pas en per-
"manence.

"Il y a cependant beaucoup de familles avec de jeunes
"enfants, des bébés ou autres, qui sont malades et dont la
"vie pourrait être sauvée si l'on avait de la glace, et ce sur-
"tout pendant l'été. Si l'on distribuait de la glace dans
"le but de diminuer le nombre des décès et d'alléger les
"souffrances, surtout parmi les jeunes enfants, l'on pour-
"rait faire beaucoup de bien.

"Donnez de la glace aux pauvres qui sont malades,
"après avoir fait une enquête minutieuse dans chaque cas
"et lorsque les circonstances le justifieront absolument;
"mais n'en donnez pas indistinctement à tous les indi-
"gents.

"Le service de distribution de glace pourrait se faire
"par l'entremise des dépôts de goutte de lait, sous la sur-

"veillance de notre département ou de toute autre manière
"que l'on pourra juger préférable, au cours de l'année.

"Je crois que la glace artificielle est de beaucoup plus
"recommandable pour un tel service. La glace artificielle,
"manufacturée avec de l'eau de puits artésien, distillée et
"filtrée, est plus pure que la plupart des eaux potables que
"l'on nous sert habituellement.

"Je recommande donc que lors de la répartition des
"subventions pour l'année 1913, une somme de \$500.00
"soit mise à la disposition de notre département pour ce
"service, si votre Bureau le juge à propos.

"J'ai l'honneur d'être,

"Messieurs,

"Votre obéissant serviteur,

(Signé) "A. CHEVALIER,
"Directeur de l'Assistance Municipale."

Le 27 décembre 1912, votre Bureau, MM. les Commis-
saires, décidait de prendre ce rapport en considération
lors de la distribution des subventions pour l'année 1913.

Visites d'institutions de charité.

Au cours de l'année 1912, les institutions dont les
noms suivent ont été visitées:

- Ecole d'Industrie de Notre-Dame de Montfort;
- Royal Victoria College;
- Institut Bruchési;
- Children's Memorial Hospital;
- Homeopathic Hospital of Montreal;
- Montreal Protestant Board of Commissioners;
- Hôpital Dentaire Laval;
- Ecole d'Industrie du Bon Pasteur, à Laval des Ra-
pides;
- Hôpital des Incurables;
- Orphelinat Catholique;

Baron de Hirsch Institute;
 The Art Association of Montreal;
 Hôpital Ste-Justine;
 Charity Organization Society;
 SS. Grises, 25 St-Mathieu;
 Orphelinat d'Huberdeau;
 Maternité Catholique;
 Asile St-Jean de Dieu;
 " de Verdun.

Total: 19.

Les établissements suivants ont aussi été visités par le Dr E.-P. Chagnon; des rapports de ces visites sont conservés dans les archives de notre département:

Ecole d'Industrie de Notre-Dame de Montfort;
 Hôpital des Incurables;
 Ecole d'Industrie du Bon Pasteur, à Laval des Rapides;
 Hôpital Général des SS. Grises;
 Goutte de lait St-Joseph;
 The Montreal Foundling and Sick Baby Hospital;
 Goutte de lait Ste-Hélène;
 " " " Ste-Brigide et St-Pierre;
 Mothers' Clinic;
 Goutte de lait St-Irénée;
 " " " St-Edouard;
 " " " St-Jean-Baptiste;
 " " " St-Arsène;
 " " " Ste-Cunégonde;
 " " " Ste-Clothilde;
 " " " l'Enfant-Jésus;
 " " " St-Jean-Berchmans;
 " " " d'Hochelaga;
 M. L. C. of W. Milk Station No. 1.
 Total: 19.

National Conference of Charities and Correction.

Le 8 août 1912, je présentais le rapport suivant à votre Bureau:

"A MM. le Président et à MM. les Membres
 "du Bureau des Commissaires,

"Messieurs,

"Conformément à vos instructions, j'ai, au cours du mois de juin dernier, représenté la Cité de Montréal au 39ème congrès de la National Conference of Charities and Correction, en la ville de Cleveland, Ohio, E.-U.

"Ce congrès a siégé du 12 au 19 juin inclusivement, et tenu 36 séances, où 207 conférenciers se sont fait entendre.

"Les questions qui ont été traitées sont les suivantes:

"Enfance:	"Enfants du premier âge",
	" " assistés",
	" " infirmes",
	" " pervers",
	" " vicieux",
	"Cour Juvénile",
	"Terrains de jeux",
"Apprentissage",	

"Logement",
 "Familles et voisinages",
 "Tuberculose",
 "Traitement des idiots",
 "Hygiène des sexes",
 "Cours et prisons",
 "Le problème de la danse",
 "Organisation de la charité",
 "Visites des pauvres",

“Relation entre le service médical et social”,
 “Surveillance des établissements privés”,
 “Base de la vie et du travail”,
 “Immigration”,
 “Déportation”,
 “Rapatriement”.
 “1,438 délégués de toutes les parties des Etats-Unis et
 “du Canada ont pris part à ce congrès, qui était présidé
 “par l’Hon. Julian-W. Mack, Juge de la Cour de Com-
 “merce, de Washington.

“Les délibérations seront publiées en un volume de
 “près de 700 pages, d’une valeur incalculable pour les per-
 “sonnes s’occupant d’oeuvres sociales, et plus particulière-
 “ment pour notre département de l’Assistance Municipale.

“Au cours de ce voyage, j’ai recueilli une foule de
 “renseignements qui me seront d’une très grande utilité
 “pour l’administration des questions d’assistance.

“J’ai porté une attention toute spéciale aux questions
 “suivantes :

“Taxe spéciale pour les pauvres”;

“Subventions aux institutions de charité et hospitali-
 “sation des indigents”;

“Refuges de nuit et leur réglementation”.

“J’ai l’honneur de vous soumettre quelques notes sur
 “les questions que je viens de mentionner :

“Taxe spéciale pour les pauvres.

“Il n’existe pas de taxe spéciale pour les pauvres
 “(Poor tax). Des essais ont été tentés dans quelques mu-
 “nicipalités, mais sans succès; la chose a dû être aban-
 “donnée. Les sommes nécessaires pour l’administration
 “des questions de charité sont prises à même le budget
 “annuel. Les taxes sont, en général, aux Etats-Unis, de
 “beaucoup plus élevées qu’à Montréal.

“Subventions aux institutions de charité et hospitalisation
 “des indigents.

“Nous pouvons dire qu’aux Etats-Unis, à de rares ex-
 “ceptions, les institutions de charité ne reçoivent aucune
 “subvention et ne bénéficient d’aucune exemption de taxes.
 “On paie tant par tête pour à peu près tous les assistés
 “placés dans les institutions de charité.

“La procédure suivie pour le placement des indigents
 “est à peu près la même que celle que nous avons dans
 “notre département de l’Assistance Municipale.

“Les prix payés sont les suivants :

	Par jour	Par mois
“Pour enfants en-dessous de 2 ans, dans les hospices, ou en-dessous de 5 ans, dans les hôpitaux45	13.50
“ “ enfants sans tutelle, de deux à seize ans30	9.00
“ “ jeunes délinquants37	11.25
“ “ “ dans des cotta- ges, (pas plus de 30 par cot- tage)44	13.25
“ “ les prisonniers37	11.25
“ “ hommes et femmes dans les hos- pices ou refuges30	9.15
“ “ chaque accouchement dans les ma- ternités :		
Par cas : \$18.00.		
“ “ femmes allaitant leur enfant dans les maternités40	12.00
“ “ soins à la mère et à l’enfant du- rant les quinze premiers jours : \$18.00. Les jours subséquents, pour l’enfant45	13.50
“ “ enfants aveugles60	18.00

" " les enfants anormaux50	15.00
<i>Dans les hôpitaux.</i>		
" " soins médicaux	1.00	30.00
" " " chirurgicaux	1.10	33.00
" " tuberculeux ou cancéreux80	24.00
" " incurables ou infirmes40	12.00

"Les conditions imposées aux institutions recevant des indigents, aux frais de la municipalité, sont les suivantes :

"10.—Le prix payé comprend : la pension, l'instruction d'après le programme de la commission scolaire, l'habillement, les soins médicaux ou chirurgicaux et les soins assidus, tant en santé qu'en maladie ;

"20.—Les argents ainsi reçus par les institutions doivent être employés seulement pour les soins accordés aux indigents placés chez elles ;

"30.—Le système de comptabilité des institutions doit être celui choisi par le contrôleur de la cité, et des pièces justificatives doivent être gardées pour tous les déboursés et les recettes, et les livres prêts, en tout temps, pour l'audition ;

"40.—Les institutions doivent transmettre un rapport annuel de leurs opérations et un état financier ;

"50.—Dans les 24 heures, rapport doit être fait, sur les formules prescrites à cette fin, de l'admission ou de la libération de chaque personne internée par la municipalité ;

"60.—Les comptes doivent être présentés mensuellement ;

"70.—Les institutions ne doivent accepter personne aux frais de la municipalité, sans un ordre des autorités ;

"80.—La municipalité n'est responsable que pour le prix de la pension spécifié dans le tableau plus haut mentionné, et rien de plus ;

"90.—Le paiement de toute somme d'argent est refusé aux institutions dont les membres du bureau de direction reçoivent un salaire ou ont un contrat quelconque avec l'institution, ou bénéficient de quelque manière que ce soit des opérations financières de l'institution ;

"100.—Les institutions doivent se conformer, en tout et partout, aux lois ou règlements de santé, de construction et du feu ;

"110.—Le contrôleur de la municipalité peut en tout temps, s'il constate que l'institution est mal administrée, tenue dans un état contraire aux règlements d'hygiène, de construction ou de feu, que les patients n'ont pas les soins que requiert leur état, etc., etc., suspendre l'envoi de nouveaux indigents dans cette institution et arrêter le paiement des frais d'entretien pour ceux qui y sont, et les transférer dans d'autres institutions ;

"Les institutions recevant des enfants doivent de plus :
 "120.—Tous les trois mois, soumettre au commissaire en charge du département de charité, et plus souvent, si requis de ce faire, un état assermenté des aliments employés dans l'institution, spécifiant les qualités, quantités, etc., et la quantité allouée à chaque enfant ;

"130.—Tenir une fiche spéciale pour chaque enfant, indiquant les noms, âge, sexe, grandeur, pesanteur, date d'admission, date de sortie, état physique comprenant les déficiences de la vue, des dents, de la respiration ou toute autre déficiences organique ou infirmité. L'état physique de chaque enfant doit être examiné au moins tous les six mois ;

"140.—Donner aux enfants cinq heures de classe par jour, cinq jours par semaine, durant toute l'année scolaire.

"Refuges de Nuit et leur réglementation.

"Toutes les grandes villes des Etats-Unis, et un nombre très considérable de villes de moindre importance, ont constaté qu'il était plus économique, et que de meilleurs

“résultats étaient obtenus, par les refuges de nuit municipaux, que par ceux d'initiative privée.

“Le “Charity Organization Department of the Russell Sage Foundation”, de New-York, après enquête faite sur cette question, en est venu aussi à la conclusion plus haut mentionnée.

“J'ai visité un certain nombre de ces refuges, et plus particulièrement ceux de Buffalo et de New-York.

“Buffalo, (population: 427,570), après un essai de trois ans dans un local acheté et réparé pour servir de refuge de nuit, les résultats ayant été des plus satisfaisants, a décidé de bâtir spécialement à cette fin, regrettant de ne pas avoir agi de même dès le commencement; des sommes assez considérables auraient été épargnées.

“Ce nouveau refuge, qui sera ouvert vers les premiers jours d'octobre prochain, est situé près de l'hôtel-de-ville et du poste central de police, 122 Ouest, rue Eagle, et est construit en brique, fer et ciment, sur un terrain de 60 x 90; hauteur de cinq étages. Le terrain a coûté \$19,000.00 et le contrat pour la bâtisse, (sans l'ameublement), est de \$47,000.00; total: \$66,000.00. Sa capacité est de 150 lits simples ou 300 lits superposés. Ce refuge, qui est sous le contrôle du département d'assistance, a un personnel de huit employés, savoir: un surintendant, deux commis, un gardien résidant, un gardien de nuit, un cuisinier, un surveillant, un médecin.

“La moyenne des indigents, par soir, a été, en 1911, de 170 en hiver et de 50 en été. La majorité des personnes hébergées en la ville de Buffalo sont âgées de 16 à 30 ans.

“New-York, (population: 4,800,000). Refuge municipal au No 438 Est, 25ème rue. Bâtisse en brique, fer et ciment, de cinq étages, sur un terrain de 100 x 100. Complet, ce refuge a coûté \$400,000.00. (Système de fumigation: \$21,000.00 et système de nettoyage par le vide: \$5,000.00). Sa capacité est de 780 personnes, 700 hommes et 80 femmes. Le nombre de personnes hébergées en 1911 a été de 167,415 et le coût de l'administration (tout

compris): \$60,376.95. Nombre d'employés: 13 permanents et 5 surnuméraires.

“La procédure suivie dans ces refuges est la suivante: Admission: en hiver, de 6 heures jusqu'à minuit; en été, de 8 heures à minuit. A leur arrivée, les indigents sont conduits à la salle à dîner, où on leur donne du café et du pain à discrétion; après avoir soupé, ils doivent s'inscrire et déclarer leurs noms, prénoms, âge, état civil, religion, nationalité, lieu de naissance, profession, état de santé, degré d'instruction, dernière résidence, depuis quand dans la ville, antécédents, sobriété, s'ils ont été vaccinés. L'employé chargé de prendre ces déclarations doit aussi inscrire le signalement de l'individu: couleur des cheveux, des yeux, etc. Les indigents doivent aussi remettre tous les objets, argents, etc., qu'ils ont sur eux. S'ils sont porteurs d'une somme de plus de 25c., ils ne sont pas admis à rester dans le refuge. A ceux qui sont hospitalisés, on remet alors deux jetons munis d'une corde et portant le numéro de leur inscription. L'un est mis au cou de l'individu et l'autre sert à attacher tous ses vêtements, qui seront accrochés au numéro correspondant dans le système de fumigation, où ils demeureront toute la nuit.

“Une fois leurs vêtements enlevés, on leur met sur la tête du savon liquide et ils doivent alors passer dans la chambre des douches qui, toutes, fonctionnent simultanément, sous la direction d'un employé. Après le bain, on leur donne une jaquette et ils sont alors examinés par le médecin, qui les vaccine s'ils ne l'ont pas déjà été, qui constate leur état de santé et, s'ils sont malades, leur donne les premiers soins que requiert leur état; ils sont mis dans un dortoir spécial pour les malades, jusqu'au matin, alors qu'ils sont dirigés vers l'hôpital. Les hébergés couchent dans un lit en fer portant leur numéro d'inscription. Tous les draps de lits, couvertures, jaquettes, etc., sont lavés le lendemain.

“Le réveil a lieu à 5 heures l'été et à 6 heures l'hiver.

“Aussitôt après leur réveil, les hospitalisés doivent se rendre aux lavabos et faire leur lit; on leur remet alors leurs vêtements, qui ont été désinfectés durant la nuit; la distribution de la soupe a lieu immédiatement après.

“A Buffalo, les réfugiés doivent sortir pour aller chercher du travail.

“A New-York, ils sont envoyés au Blackwell Island pour y casser de la pierre, qui est utilisée par la municipalité pour ses travaux de voirie. A midi, ils sont ramenés au refuge pour dîner, après quoi ils doivent aller chercher du travail.

“Un certain nombre de réfugiés sont aussi utilisés à la corvée du refuge.

“Le surintendant du refuge se préoccupe des mesures qui doivent être prises pour venir en aide aux hospitalisés et s'efforce de leur procurer du travail et de les placer.

“Quant aux hospitalisés qui sont reconnus pour avoir une bonne conduite, ils peuvent, dans la limite du travail disponible, être occupés dans les travaux de la voirie.

“La durée du séjour au refuge est de trois nuits par mois.

“Durant la nuit, l'on classifie les fiches des réfugiés et, s'il y a lieu, une enquête est faite; de sorte que, le matin, l'on sait à quoi s'en tenir sur le compte de chacun de ces individus; et, si ce sont des vagabonds, ils sont traduits devant le tribunal qui les condamne à 30 jours de prison aux travaux forcés.

“La même procédure est suivie pour les femmes, à l'exception du genre de travail; elles doivent travailler à la buanderie du refuge.

“Réglementation des Refuges de Nuit Privés.

“(Lodging houses).

“Partout aux Etats-Unis où il existe des refuges de nuit, ces établissements sont réglementés.

“Les règlements les plus complets sont ceux des villes de Minneapolis et de New-York.

“J'ai l'honneur d'être,

“Messieurs les Commissaires,

“Votre obéissant serviteur,

(Signé) “A. CHEVALIER,

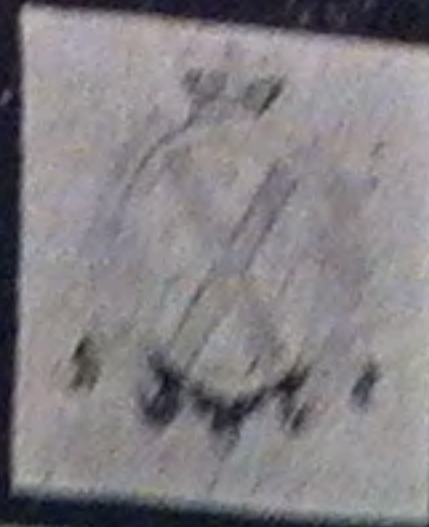
“Directeur de l'Assistance Municipale.



Du 8 au 22 octobre 1912, s'est tenu à Montréal, au Manège Militaire, une exposition de la plus grande importance pour l'avenir de notre ville. Cette exposition, la première du genre tenue en Canada, était “un essai en vue d'améliorer les conditions de la formation intellectuelle et morale de nos enfants”. Tous les citoyens de Montréal, sans distinction de race et de croyance, ont donné leur adhésion et leur généreux concours pour mener cette entreprise à bonne fin. L'Exposition pour le Bien-Etre des Enfants a été couronnée du plus grand succès. Au-delà de 275,000 visiteurs ont été enregistrés au cours des quinze jours qu'elle a duré.

Le comité d'organisation, qui a mené à bien cette merveilleuse entreprise, ayant obtenu un succès tel, a décidé

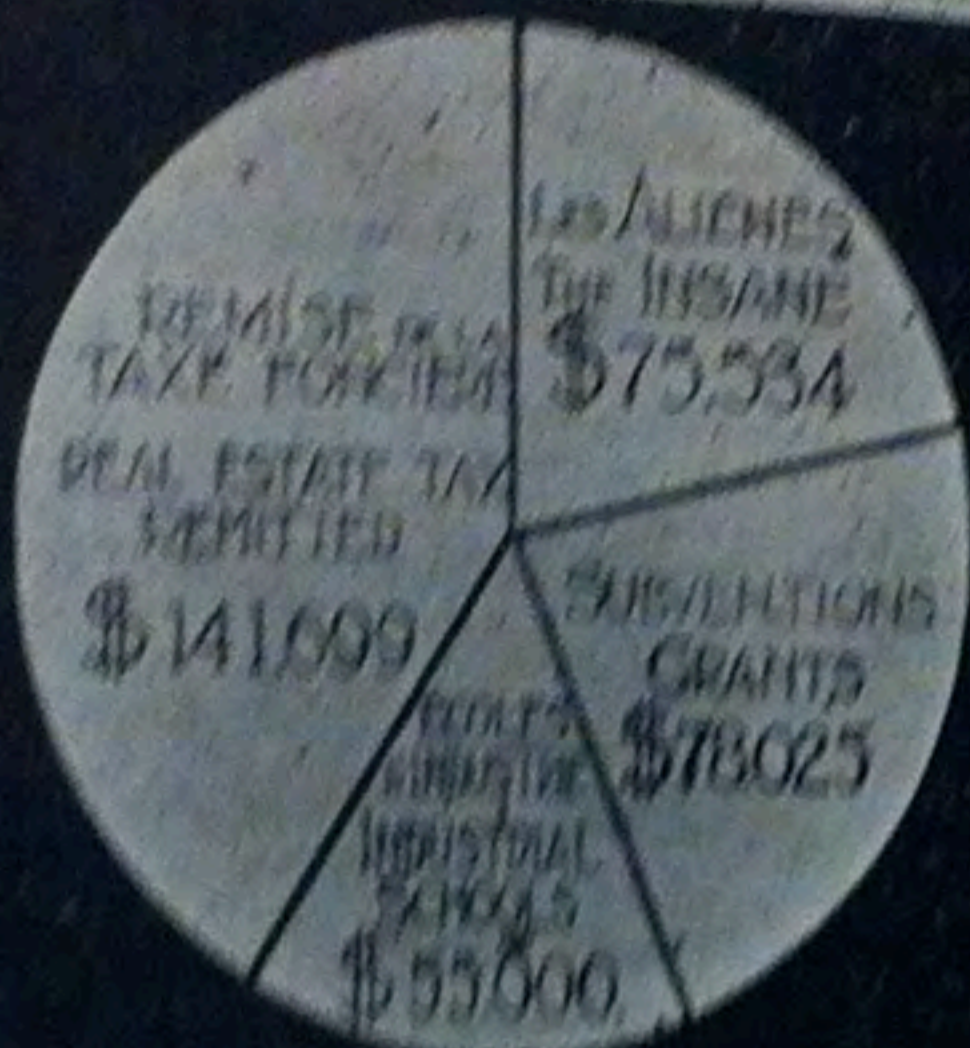
ASSISTANCE MUNICIPALE
MUNICIPAL ASSISTANCE



LA CITE PAYERA EN 1912
THE CITY WILL PAY IN 1912

POUR LE SECOURS DES INDIGENTS
FOR THE RELIEF OF THE POOR

LA SOMME DE
THE SUM OF \$ 356,758



SUBVENTIONS AND GRANTS TO AUGUST 1ST	\$ 78,025
ENFANTS DES ECOLES INDUSTRIELLES CHILDREN OF INDUSTRIAL SCHOOLS	\$ 55,000
ENTRETIEN DES ALIENES MAINTENANCE OF INSANE	\$ 75,534
DIVERS MISCELLANEOUS	\$ 6,500
VALEUR DES PROPRIETES AU MAINTIEN DES INSTITUTIONS DE BIEN-ETRE (AMBIANCE TAXES)	1011
VALEUR DES PROPRIETES RELIEVEES DE L'IMPOT INDUSTRIEL AND EXEMPT FROM TAXES	100,000
RENTES ET INTERETS	100,000
RENTES ET INTERETS	100,000

À un des étages de notre département à l'Exposition de
Bien-Être des Enfants

ASSISTANCE MUNICIPALE
MUNICIPAL ASSISTANCE



NOMBRE DE COUTTES
PAR LA CITE EN 1912

LA CITE A VOTE AUX OEUVRES DE COUTTES DE LAIT
EN 1911 \$ 730,000
EN 1912 \$ 1,000,000

LES RESULTATS OBTENUS PAR CES
INSTITUTIONS NAISSANTES AU
COURS DE L'ANNEE 1911 ONT ETE
COMME SUIT :

NOMBRE D'INSCRIPTIONS, 1987 ENFANTS

- DE GUERISONS 795
- D'AMELIORATIONS 191
- D'ETATS STATIONNAIRES 82
- DE DECES 112
- DE CONSULTATIONS 8955
- DE VISITES A DOMICILE 1018

QUANTITE DE LAIT DISTRIBUE
2619 CHOPINES.

NUMBER OF MILK DEPOTS SUBSIDIZED BY THE CITY
IN 1911 15 IN 1912 28

THE CITY HAS APPROPRIATED TO MILK DEPOTS
IN 1911 \$ 730,000
IN 1912 \$ 1,000,000

THE RESULTS OBTAINED BY THESE
NASCENT INSTITUTIONS, DURING 1911 ARE:

NUMBER OF REGISTRATIONS 1987 CHILDREN

- CURES 795
- CASES SHOWING SOME IMPROVEMENT 191
- CASES REMAINING STATIONARY 82
- DEATHS 112
- CONSULTATIONS 8955
- INTERVIEWS VISITS 1018

QUANTITY OF MILK DISTRIBUTED
2619 PINTS

À un des étages de notre département à l'Exposition de
Bien-Être des Enfants



ASSISTANCE MUNICIPALE
MUNICIPAL ASSISTANCE



SOMMAIRE DU TRAVAIL
DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
SUMMARY OF THE WORK
FOR THE PAST FIVE YEARS

CAS CASES	1907	1908	1909	1910	1911.
ÉCOLES D'INDUSTRIE INDUSTRIAL SCHOOLS	421	686	781	836	1089
ASILES D'ALIÉNÉS LUNATIC ASYLUMS	263	332	503	610	651
MENDICITÉ MENDICANCY	86	274	228	284	370
REPATRIEMENTS REPATRIATIONS					129
INCURABLES	13	25	42	115	111
TUBERCULEUX CONSUMPTIVES					175
DEPORTATIONS					30
DIVERS SUNDRIES	2	2	4	0	4
	785	1319	1558	1845	2379

NOTE: L'augmentation de 1911 sur 1910 est de 1704 sur 1704. L'augmentation de 1911 sur 1910 est de 1704 sur 1704.

À la fin des années de notre département à l'exposition de bien-être des enfants.



LES COMMISSAIRES DE LA CITE VISANT L'EXPOSITION DU BIEN-ETRE DES ENFANTS.
De gauche à droite: M. A. Chevalier, Dr W.-G. Kennedy, Thomas Gauthier, le commissaire C.-H. Godfrey,
le commissaire J.-N. Dupuis, le commissaire E.-P. Lachapelle, M. D., Dr J.-G. Adams et le Rév. J.-O. Maurice.

de continuer son travail de propagande, avec le directeur de l'Assistance Municipale comme secrétaire, et d'employer la balance de l'argent restant en caisse, à conserver et à utiliser les objets qui ont été exposés, objets qui sont à la disposition des autres villes canadiennes, qui désirent tenir des expositions de même nature.

Comme on peut le constater par les photographies publiées ci-contre, notre département de l'Assistance Municipale a pris une part très active à cette exposition.

La somme de \$5,000.00 a été souscrite par la Cité, pour l'Exposition du Bien-Etre des Enfants.

Congrès Canadien des Associations de Charité et de Réforme.

Au cours de l'Exposition pour le Bien-Etre des Enfants, la "Canadian Conference of Charities and Correction" a tenu son 13ème congrès, du 9 au 12 octobre inclusivement. Des questions de la plus haute importance, au point de vue social, ont été discutées, au cours de ce congrès, et plus particulièrement celles-ci:—enfants assistés, maladies mentales, récréation et éducation, les délits de l'enfance, hygiène et logement, maladies et assistance, famille et voisinage, les délinquants, assistance publique, bien-être des enfants.

Ce congrès était sous la présidence de M. le Commissaire Godfrey, et parmi les personnes de notre ville qui ont pris une part active à son organisation, ainsi qu'à ses délibérations, nous devons citer: M. l'échevin V. Morin, N.P., le Rév. Père A. Winnen, le Rév. Père Daly, Dr Grace Ritchie-England, Dr E.-J.-C. Kennedy, Dr Milton-L. Hersey, M. J.-E. Meredith, Mlle E. Helm, Rév. John Brophy, Hon. Juge F.-X. Choquette, M. Owen-C. Dawson, Rév. F.-R. Griffin, Rév. Thos. Heffernan, Hon. Dr J.-J. Guerin, Dr J.-E. Laberge, Dr H.-B. Yates, Mme J.-B. Learmont, Lady Drummond, Mlle H. Reid, Rév. A. French, Hon. Recorder

Weir, Dr E.-P. Lachapelle, Rév. G. McShane, Dr J.-G. Adami et MM. R.-D. Smith et A. Chevalier; ces deux derniers ont été les promoteurs et l'âme dirigeante de ce congrès, qui a été couronné du plus grand succès.

Le congrès de 1913 se tiendra en la ville de Winnipeg, Manitoba.

Rapports du Dr E.-P. Lachapelle.

Récapitulation des cas qui ont été examinés au cours de l'année 1912, par M. le Commissaire Dr E.-P. Lachapelle, et soumis par ce dernier à votre Bureau:

Enfants sans Tutelle.

Réinternements.

Acceptés pour 2 ans	83
“ “ 1 an	288
Refusés	24

Internements.

Acceptés pour 2 ans	22
“ “ 1 an	406
“ “ moins d'un an	2
Refusés	224

Gouvernement demi-pension.

Internements	21
Réinternements	13

Total 1,083

<i>Incurables.</i>	
Acceptés	62
Refusés	74
Total	136
<i>Tuberculeux.</i>	
Acceptés	147
Refusés	5
Total	152
<i>Aliénés.</i>	
Enquêtes closes	343
Devront payer	92
Déportés	18
Objection au paiement	20
" à l'internement	1
Nommer curateurs	2
A poursuivre	10
Total	486
Déportations	178
Cas de Charité	316
Rapatricements	142
Total pour l'année 1912	2,493

Soit: 643 cas de plus qu'en 1911.

Notre Département.

Au 31 décembre 1912, il restait 26 enquêtes en suspens. De ce nombre, 16 étaient pour des cas courants d'aliéna-

tion mentale, 3 pour des incurables et 7 pour des cas de déportation.

Le tableau suivant du travail fait par le Bureau de l'Assistance Municipale, au cours de l'année 1912, démontre l'importance que prend, tous les jours, ce service municipal:

<i>Cas.</i>	
Ecoles d'industrie	1,252
Asiles d'aliénés	486
Incurables	136
Tuberculeux	152
Déportation d'immigrants	225
Rapatricement d'étrangers	142
Mendicité et assistance	416
Maternités	3
Spéciaux	6
Total	2,818

Soit une augmentation de 239 cas en 1912 sur 1911. Le tableau qui suit indique les résultats les plus apparents du travail de l'année 1912:

Economie réalisée par:

<i>Ecoles d'industrie.</i>	
Internements refusés	\$20,230.00
Réinternements refusés	1,530.00
<i>Aliénés.</i>	
Erreurs de comptes constatées	396.05
Jugements obtenus en Cour	307.96
Pension recouvrée	8,445.95
Objection au paiement, venant d'autres municipalités	1,220.00
Exemptions de six mois	2,275.00
Déportés	1,170.00

Internements refusés ou discontinués après expertise médicale	4,628.00
Incurables refusés	7,992.00
Tuberculeux refusés	720.00
<hr/>	
Représentant, pour l'année 1912, une économie de	\$48,914.96
<hr/>	
L'administration du département de l'Assistance Municipale a coûté, en 1912, pour salaires et contingent	5,750.00
<hr/>	
De sorte que notre département, au cours de l'année qui vient de s'écouler, a sauvé ou fait économiser, à la Cité, toutes dépenses payées, une somme de	\$43,164.96

Soit: \$18,152.49 de plus qu'en 1911.

1,210 examens ou visites ont été faits en 1912, par M. le Dr E.-P. Chagnon, relativement au service médical de notre département.

Ces examens ou visites ont été comme suit:

Visites et examens à domicile et aux prisons	618
Examens à l'Hôtel de Ville	182
Examens au bureau du médecin	410

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Votre obéissant serviteur,

A. CHEVALIER,
 Directeur de l'Assistance Municipale.

